

COLLECTIF ANTI-PASSE SANITAIRE SAINT-BRIEUC ET ALENTOURS

Qui aurait pu croire qu'un jour on nous demande de nous **autoriser nous-mêmes** par écrit à sortir une heure par jour à un km de chez nous ?

Qui aurait pu imaginer que des citoyens **dénonceraient à la gendarmerie** la veuve qui est allée se recueillir sur une tombe à plus d'un km de chez elle ?

Qui aurait pu penser que des gendarmes se posteraient à proximité des plages pour contrôler les voitures des promeneurs, **fusil au poing** pour des amendes à 135 euros

Qui aurait pu imaginer qu'on imposerait un jour le port du masque à des **enfants de 7 ans** découvrant le langage et les émotions ?

Qui aurait pu croire qu'un jour on nous obligerait tous à **respirer nos miasmes** des heures durant derrière un masque ?

Qui aurait pu imaginer qu'un jour on laisse **les mourants** passer de vie à trépas en refusant la présence de leur famille ?

Qui aurait pu penser que des résidents d'EHPAD puissent être contraints à l'isolement « pour leur santé » **au point de se laisser mourir** ?

Qui aurait pu croire qu'un jour des **hôpitaux refuseraient des malades** s'ils n'ont pas de passe sanitaire ?

Qui aurait pu penser que la même année, on nous dirait que les services hospitaliers sont **débordés pendant qu'on ferme 5 200 lits** ?

Qui aurait pu croire qu'un jour des **hôpitaux paieraient des vigiles** pour contrôler le passe sanitaire des malades à l'entrée plutôt que d'engager du personnel soignant ?

Qui aurait pu imaginer qu'un jour vous pourriez **perdre votre emploi** si vous n'étiez pas vacciné ?

Qui aurait pu croire qu'un jour on obligerait toute une population à se faire vacciner sous la menace d'être **privé de vie sociale** ?

Qui aurait pu croire qu'un jour vous seriez libres de vous engouffrer dans les supermarchés et autres **grandes surfaces, mais interdits de salles de spectacle** et de lieux culturels libres d'acheter des livres mais interdits d'accès aux bibliothèques ?

Qui aurait pu imaginer qu'un jour en France on demanderait à des restaurateurs et tenanciers de bar de ne laisser entrer que les **clients munis d'un laissez-passer** ?

Qui aurait pu concevoir qu'on interdise certains accès à des **personnes munie d'un test PCR** négatif (pas de contagion) au motif qu'il faut être **vacciné** (contagion possible) ;

Qui aurait pu croire que des citoyens seraient employés bénévolement pour pratiquer la **délation** ?

Qui aurait pu croire qu'un jour le Président traite « d'irresponsables » des centaines de milliers de gens qui réclament la **liberté de refuser une injection encore en phase expérimentale dans leur corps** ?

Qui aurait pu penser qu'un jour on imposerait des **lois anticonstitutionnelles** qu'un Conseil du même nom validerait ensuite ?

Et surtout, surtout, qui aurait pu croire que tant de gens accepteraient tout cela sans réagir ?

Site internet et forum de discussion : <http://non-passe-autoritaire.e-monsite.com/>

Contact : coll.cit.contre.passe.sanit.22@gmail.com

SOMMAIRE

1. Le Passe “sanitaire” en question, ou l’obligation vaccinale [à peine] déguisée	3
2. Sur la censure, la répression des avis divergents et les données statistiques douteuses des organes gouvernementaux	6
3. Interdiction des traitements précoces et effets néfastes de cette politique sanitaire covid19	7
4. La résistance face à une politique sanitaire imbécile et liberticide	9
5. Les actions en justice	11
6. Les conflits d’intérêt dans le monde médical	12
7. Les effets secondaires des injections expérimentales	15
8. Absence d’information des patients, un consentement ni libre ni éclairé	19
9. Covid 19 : dérives autoritaires dans le monde	20
10. Big Pharma, un colosse plus puissant que les États	23
11. Du contrôle vaccinal au contrôle social	25
12. La solution : un retour à la démocratie	26
13. Notes	26

1. Le Passe "sanitaire" en question, ou l'obligation vaccinale [à peine] déguisée

19/07/2021 Le Conseil de l'Europe s'est opposé à la vaccination "obligatoire" et "discriminante"

Dans une Résolution 2361 (2021) "Vaccins contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques" adoptée par l'Assemblée le 27 janvier 2021 l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe devant la prolongation de la situation sanitaire a préconisé des garanties pour une vaccination contre la COVID-19 qui soit contrôlée, ni obligatoire, ni discriminante.

<https://consultation.avocat.fr/blog/pascale-rayroux/article-40466-petit-rappel-a-nos-gouvernants-le-conseil-de-l-europe-s-est-oppose-a-la-vaccination-et-quot-obligatoire-et-quot-et-quot-discriminante-et-quot.html>

21/07/2021 Avis circonstancié de la CNIL sur le Passe sanitaire

« ... L'importante extension du recours obligatoire au passe sanitaire soulève des questions inédites et complexes d'articulation entre protection de la santé publique et exercice de libertés fondamentales. Ce choix comporte une dimension éthique. Le dispositif va aboutir à ce que les Français doivent présenter plusieurs fois par jour un « passe » pour des activités de la vie courante, ce qui s'accompagnera probablement d'une forme de contrôle d'identité.

La mise en place d'un contrôle sanitaire à l'entrée de certains lieux ou moyens de transport questionne la frontière entre ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui relève du contrôle social. En principe, il ne doit pas y avoir de contrôle de l'état de santé à l'entrée de lieux de vie collective.

Lors de son audition, la présidente de la CNIL a donc rappelé la nécessité de prêter une attention particulière à l'effet de cliquet d'une telle mesure. Le législateur doit tenir compte du risque d'accoutumance et de banalisation de tels dispositifs attentatoires à la vie privée et de glissement, à l'avenir, et potentiellement pour d'autres considérations, vers une société où de tels contrôles seraient la norme et non l'exception... »

<https://www.cnil.fr/fr/les-mises-en-garde-de-la-cnil-sur-lextension-du-passe-sanitaire>

22/07/2021 Tribune « Pour le respect des libertés » sur un blog de Médiapart

Plus de trois cents avocats à travers le territoire se sont réunis pour écrire et signer une tribune : « *Nous ne sommes ni pro ni anti-vaccin mais pour le respect des libertés* ».

<https://blogs.mediapart.fr/avocats-sante-et-liberte/blog/220721/des-avocats-pour-le-respect-du-droit-et-des-libertes>

Juillet 2021 Manifeste de Kokopelli : Pour une insurrection fertile

« Nous ne sommes pas une organisation politique ; nous ne sommes adhérents d'aucun parti, d'aucun dogme scientifique, d'aucune théorie farfelue. Nous sommes simplement une association œuvrant depuis plus de 20 ans à la protection de la biodiversité, dans un contexte de criminalisation de nos activités, de harcèlement judiciaire, mais aussi d'instrumentalisation des institutions et de la législation par une industrie agrochimique toute puissante.

L'Association Kokopelli est forte, à ce titre, d'une longue expérience de défense de l'intérêt général et de lutte contre la tyrannie des intérêts commerciaux prenant les habits de la République. De ces longs et multiples combats nous avons tiré un enseignement fondamental : le gouvernement et les règles qu'il édicte sont rarement le reflet du bien commun. Au contraire, l'intervention du pouvoir exécutif n'est généralement dictée que par des intérêts mercantiles, eux-mêmes représentés par telle ou telle industrie, et ce risque est d'autant plus important que les intérêts financiers en jeu sont grands, comme c'est le cas, hélas, en matière de santé et de maladie.

Aujourd'hui, comme tous les Français, nous tentons de survivre à la crise actuelle sous une férule administrative et policière qui ne cesse de se durcir et qui prend chaque jour davantage le visage du terrifiant roman d'anticipation de George Orwell, 1984.

Aussi nous prenons la plume pour donner l'alerte et appeler à une insurrection fertile, avant qu'il ne soit trop tard et que la tyrannie sanitaire, qui se matérialise sous nos yeux chaque jour un peu plus, ne devienne une réalité irréversible... »

<https://blog.kokopelli-semences.fr/2021/07/manifeste-de-kokopelli-pour-une-insurrection-fertile/>

Septembre 2021 Passe sanitaire et impasse des libertés

À quel moment la contradiction entre les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et le respect des libertés fondamentales éclate-t-elle ? Avec le passe sanitaire, nous nous approchons peut-être de ce point de non-retour. Il appartient désormais à chacun de présenter le fameux « QR code » attestant son statut vaccinal ou sérologique dans de nombreuses activités de la vie quotidienne : aller au restaurant ou au bistrot, prendre un train, voir un film, faire ses courses dans de grands centres commerciaux, rendre visite à un proche à l'hôpital, aller au concert ou dans une petite salle de spectacle... Dès lors, les personnes chargées de contrôler les passes sanitaires (du patron de bar à l'employé du cinéma) peuvent connaître l'identité, mais aussi la date de naissance, de tous ceux qui se présentent. Cela pourrait paraître anodin, mais constitue en réalité une nouvelle entaille dans la toile déjà bien lacérée de l'anonymat. Les dispositifs technologiques auxquels nous nous sommes habitués sans y prendre garde ces dernières années facilitent cette extension de la surveillance. Qui pourrait affirmer que les données relatives au passe sanitaire ne pourraient pas faire l'objet d'une exploitation par des services de police judiciaire ?

<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/09/KEMPF/63458>

10/10/2021 Les habitants de Jenlain n'ont plus de médecin, il ne peut plus exercer faute de passe sanitaire

Le Dr Grégory Pamart seul médecin du village refuse de se faire vacciner, il a dû fermer son cabinet le 15 septembre laissant environ un millier de patients sans généraliste. Le maire dénonce une attitude irresponsable dans un secteur où les médecins sont déjà débordés.

[...] Pour défendre sa position, il se réfère à la loi Kouchner de 2002 sur les droits des malades selon laquelle "aucun acte médical, aucun traitement, ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne ».

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/les-habitants-de-jenlain-n-ont-plus-de-medecin-il-ne-peut-plus-exercer-faute-de-pass-sanitaire-1633879015>

22/10/2021 Un avocat mulhousien tente d'intéresser les juridictions judiciaires contre l'obligation vaccinale.

L'originalité de sa plaidoirie vise à soutenir l'idée que l'obligation vaccinale des soignants est une « voie de fait » commise par l'État. Une « voie de fait » est, en matière civile, un comportement ou un acte portant atteinte aux droits de la personne ou méconnaissant à l'évidence une disposition législative ou réglementaire.

<https://www.alterpresse68.info/2021/10/22/un-avocat-mulhousien-tente-dinteresser-les-juridictions-judiciaires-contre-obligation-vaccinale/>

L'avocat mulhousien André Chamy, défenseur de plusieurs personnes non vaccinées contre le covid-19, a formé un recours devant le tribunal judiciaire de Colmar contre cette disposition de la loi du 5 août dernier. Selon lui, l'obligation vaccinale des soignants est une « voie de fait » commise par l'État. Autrement dit, un comportement ou un acte portant atteinte aux droits de la personne ou méconnaissant à l'évidence une disposition législative ou réglementaire.

Il s'appuie notamment sur la loi Kouchner de 2002 stipulant qu'« aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment », ainsi que sur la résolution 2361/2021 du Conseil de l'Europe qui précise en son point 7.3.1 de s'assurer qu'afin de « garantir un niveau élevé d'acceptation des vaccins [...] que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement ».

<https://www.factuel.info/obligation-vaccinale-un-avocat-alsacien-plaide-le-vice-de-consentement>

10/09/2021 Sages-femmes, médecins, pompiers : ils préfèrent renoncer à leur métier plutôt que de se faire vacciner

Le gouvernement a été clair : le 15 septembre, tous les soignants devront avoir reçu une dose de vaccin anti-Covid pour pouvoir continuer à travailler. Plutôt que de se soumettre à cet ultimatum, certains préfèrent renoncer à leur métier.

<https://www.sudouest.fr/sante/sages-femmes-medecins-pompiers-ils-preferent-renoncer-a-leur-metier-plutot-que-de-se-faire-vacciner-5798561.php>

12/09/2021 Covid-19: l'Angleterre décide finalement de renoncer au passe sanitaire

« Le passe sanitaire fait encore des remous en Angleterre. Alors qu'il devait entrer en vigueur au 1er octobre, le gouvernement a décidé de faire marche arrière, ce dimanche 12 septembre. Une décision vivement critiquée par l'opposition, mais applaudie par les industriels du divertissement... »

<https://www.rfi.fr/europe/20210912-covid-19-l-angleterre-d%C3%A9cide-finalement-de-renoncer-au-passe-sanitaire>

25/09/2021 Le passe sanitaire est un moyen extrajudiciaire de désactiver socialement les gens

Selon le professeur de droit Guillaume Zambrano, le passe sanitaire est une atteinte aux droits fondamentaux ainsi qu'une sanction extrajudiciaire. Il a lancé une requête collective auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme.

<https://reporterre.net/Le-passe-sanitaire-est-un-moyen-extrajudiciaire-de-desactiver-socialement-les-gens>

20/10/21 Un nouvel article paru dans le European Journal of Epidemiology

a analysé 168 pays et 2947 comtés américains, et a révélé que des taux de vaccination plus élevés n'étaient pas associés à une diminution des cas de Covid-19.

<https://www.contrepoints.org/2021/10/20/409133-covid-19-pas-de-lien-entre-le-taux-de-vaccinations-et-baisse-des-cas>

28/10/2021 Ce 28 octobre, plusieurs membres du parlement européen ont convoqué une conférence de presse

Ils ont dénoncé le scandale que constitue ce passeport européen qui n'est fondé sur aucune motivation scientifique, juste un instrument de pression pour forcer les citoyens à se faire piquer avec une injection expérimentale qui révèle déjà des effets secondaires et des morts en très grand nombre.

<https://crowdbunker.com/embed/Q4XegrS6leS>

30/11/2021 La Cnil perd patience et demande des chiffres sur l'efficacité du passe sanitaire

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a publié ce 30 novembre 2021 son quatrième avis sur les conditions de mise en œuvre des dispositifs de lutte contre le Covid-19, soit principalement le passe sanitaire. Un texte adressé au parlement, mais qui interpelle directement le gouvernement sur le manque de données disponibles pour évaluer ces mesures.

Pas de données pour évaluer l'efficacité du passe sanitaire

Le bilan mentionne 42 contrôles des dispositifs mis en place depuis le début de la pandémie, soit 10 contrôles depuis juin 2021. Des opérations qui visent à vérifier si les conditions de conservation des données sont respectées par les différents acteurs, des centres de vaccination à la direction du numérique du ministère des Solidarités et de la Santé jusqu'à la Caisse nationale d'assurance maladie. Plusieurs analyses sont toujours en cours.

Au milieu des quelques défauts d'information constatés et de rappels routiniers, le gendarme du numérique se fait plus ferme contre le gouvernement et « insiste sur la nécessité que les éléments qui permettent d'apprécier l'efficacité des traitements susmentionnés lui soit rapidement transmis, afin de continuer l'exercice de sa mission. En effet, malgré plusieurs demandes, une telle évaluation n'a, à ce

jour, pas été transmise à la Cnil. À cet égard, elle tient à souligner que l'utilisation des dispositifs précités reste conditionnée à des garanties relatives à leur efficacité. »

<https://www.numerama.com/sciences/759657-la-cnil-perd-patience-et-demande-des-chiffres-sur-lefficacite-du-pass-sanitaire.html>

08/01/2022 Le passe vaccinal détruit l'avenir des adolescents

Notre manque de réaction face à la manière dont le gouvernement impose le vaccin anti covid aux adolescents est, selon notre chroniqueuse, le signe d'une inquiétante sidération. Face à « la destruction de l'avenir d'une génération », elle appelle à construire des alternatives sensées et concrètes.

« Tu veux retourner au ciné ? Aller en soirée ? Pense à te faire vacciner. » Le bout de papier date de cet été, mais il est déjà un peu jauni. Je l'ai accroché sur le mur de la cuisine, pour mémoire. C'est un flyer pour les adolescents qui fait la promotion d'un vaccinodrome ouvert dans la salle polyvalente du coin, avec les logos de la préfecture, de l'Agence régionale de santé et de l'hôpital. Dans une petite bulle, au-dessus d'un dessin représentant une infirmière et un enfant avec une seringue sur le bras, il est même écrit : « 1 entrée offerte à la base de loisirs pour toute personne vaccinée lors de cette opération. »

<https://reporterre.net/Le-passe-vaccinal-detruit-l-avenir-des-adolescents>

2. Sur la censure, la répression des avis divergents et les données statistiques douteuses des organes gouvernementaux

- **Sanctions multiformes contre les lanceurs d'alerte professionnels.** Les médecins Didier Raoult, Alexandra Henrion-Caude, Louis Fouché, Pascal Sacré en Belgique, Benoît Ochs au Luxembourg, et beaucoup d'autres sont poussés vers la sortie de leurs responsabilités professionnelles ou interdits d'exercer par leur Ordre professionnel.
- **Le Dr Gérard Maudru a été sanctionné par ce pouvoir** qui a voté une loi sur-mesure lui interdisant d'être reconduit à la présidence de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF).

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/hopital/conditions-de-travail/carmf-pousse-vers-la-sortie-le-president-maudru-sestime-victime-dune-cabale>

<https://www.covid-factuel.fr/2021/08/09/assez/>

- La tribune, publiée originellement le 30 juillet sur le blog de Laurent Mucchielli hébergée chez Médiapart, **a été censurée par la rédaction** du site au motif que celle-ci ne respecterait pas sa charte. La liberté d'expression a toujours été conditionnée au respect des principes édictés dans la loi. Chez Mediapart, elle semble devenue davantage conditionnelle encore.

Laurent Mucchielli y a réagi sur son compte Twitter : « Certains de mes collègues le redoutaient, je ne voulais pas y croire. Mediapart qui me censure ! C'est un choc. Sachant que je tente depuis des mois d'avoir une vraie discussion avec ses journalistes, qui ne m'ont jamais répondu. Notre travail sera republié ailleurs. Mais quelle tristesse de voir que même Mediapart considère qu'il n'y a qu'une seule façon de penser autorisée, et qu'à la place du débat, on trouve la censure. Pour un journal qui prône la liberté et l'indépendance, cela me semble grave. Et cela fera aussi date. Car nous allons évidemment continuer à publier notre travail critique, n'en déplaise au pouvoir politique, à sa cour et tous les influenceurs type "nofakemed" et cie qui m'attaquent sans relâche et qui ont donc réussi à faire pression sur Mediapart. Quand viendra - plus tard - le temps de la vérité, que les masques seront tombés, je fais (hélas) le pari que la rédaction de Mediapart regrettera d'avoir préféré cette censure hautaine au dialogue que je lui propose depuis le mois de mars 2020. » Le 9 août dernier, il décide de fermer son blog internet dans une synthèse percutante des aberrations commises par nos autorités sanitaires.

- Une lettre ouverte à Médiapart au sujet des dépublications des billets de Laurent Mucchielli vient d'être mise en ligne par Aldo B. le 20 octobre dernier, et qui devrait être signée par une centaine d'abonnés :

<https://blogs.mediapart.fr/aldo-b/blog/201021/lettre-ouverte-mediapart>

Lesquels expliquent leur position dans le lien suivant :

<https://blogs.mediapart.fr/aldo-b/blog/201021/lettre-ouverte-mediapart/commentaires>

- **Censure tous azimuts sur les réseaux sociaux**, fermetures successives des 5 comptes d'utilisateurs Facebook recensant les effets secondaires des injections. Un nouveau compte vient d'être créé le 28/10/2021 (version 6 toujours active mais les commentaires y sont interdits).

<https://www.facebook.com/groups/381433100239726/>

05/10/2021 Sur les statistiques falsifiées de la DREES

Par Pierre Chaillot, statisticien et intervenant régulier au Conseil scientifique indépendant (CSI).

<https://www.youtube.com/watch?v=RwZE9Kyp9Zw>

28/02/2022 Pfizer partenaire de la lutte contre la « désinformation » sur Facebook

Depuis le début de la pandémie de Covid, les utilisateurs du réseau social de Mark Zuckerberg sont nombreux à connaître la censure. Le National Pulse révèle que, parmi les partenaires du géant bleu dans la lutte contre la désinformation, on trouve notamment l'industrie pharmaceutique la plus en vue de ces dernières années.

Début février 2021, Facebook annonçait avoir durci ses règles de modération contre les fake news, afin de soutenir les campagnes de vaccination. Ces renforcements – qui s'appliquent également à Instagram – sont toujours en cours et consistent à supprimer toute information qui mettrait en doute l'innocuité des vaccins.

Les utilisateurs du réseau social sont nombreux à avoir subi des représailles après avoir partagé des contenus jugés « contraires aux règles de la communauté ». Celles-ci se matérialisent sous la forme de blocage ou de suppression des publications, de bannissement pour une période donnée, jusqu'à l'exil définitif de la plateforme.

Pour s'aider dans cette tâche, Facebook a conclu des partenariats avec plusieurs organismes censés assurer un fact-checking, dont l'International Center for Journalists (ICFJ). Comme le rapporte le National Pulse, ce dernier est notamment sponsorisé par... Pfizer.

<https://www.limpertinentmedia.com/post/pfizer-partenaire-de-la-lutte-contre-la-d%C3%A9sinformation-sur-facebook>

3. Interdiction des traitements précoces et effets néfastes de cette politique sanitaire covid19

- Absence de revenus pour les personnels suspendus ;
- impossibilité de conserver une vie sociale pour ceux ne disposant pas de QR code ;
- fin du remboursement des tests et leur inutilité chez les personnels soignants, où la vaccination est imposée ;
- baisse de revenus des professionnels recevant du public (restaus, bars, théâtres, hôtels...)
- interdiction ou refus de soins précoces ;
- interdiction des traitements à base de produits sans risque (HCQ -IVM) alors qu'ils donnent de très bons résultats là où ils sont utilisés, au Japon, dans certains Etats d'Inde, et désormais dans certains Etats US, comme le Nebraska ;

- soins à l'hôpital conditionnés à une situation d'urgence, laissant la place à des appréciations discrétionnaires selon les chefs de service ou médecins traitants ;
- les élèves non vaccinés privés de cours 1 semaine lorsqu'un cas covid est déclaré, à la différence des vaccinés qui ne subissent aucune interruption.

08/09/2021 Comparaison entre 2 Etats en Inde avec l'utilisation de l'ivermectine

Le Kerala et l'Uttar Pradesh, les résultats pour le second sont spectaculaires alors qu'il a utilisé l'IVM de manière précoce et généralisée, à l'inverse du premier.

<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/etat-du-kerala-inde-vaccination-et-contamination>

19/03/2021 l'ivermectine est refusée en traitement contre le covid19

Alors qu'elle a démontré son efficacité contre le virus dans plusieurs pays, l'ivermectine est refusée par les autorités sanitaires occidentales et notamment françaises. Interview du Dr Gérard Maudru.

<https://www.capital.fr/economie-politique/ivermectine-la-france-passe-t-elle-a-cote-dun-medicament-efficace-contre-la-covid-19-1397573>

29/09/2021 Les fermetures de lits d'hôpitaux

(5700 en 2020), les interdictions d'exercer pour les personnels soignants non-vaccinés (15000 personnes suspendues fin octobre 2021).

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/29/plus-de-5-700-lits-d-hospitalisation-complete-ont-ete-fermes-en-2020_6096416_3224.html

22/10/2021 Suicides

Par Marie-Estelle Dupont : « 299 % d'augmentation de tentatives de suicide chez les moins de 15 ans en novembre-décembre 2020 ».

<https://lemediaen442.fr/marie-estelle-dupont-299-daugmentation-de-tentatives-de-suicide-chez-les-moins-de-15-ans-en-novembre-decembre-2020/>

23/10/2021 Entre une dégradation continue des conditions de travail,

des salaires parmi les plus bas d'Europe, et l'obligation "vaccinale", les personnels soignants désertent de façon très perceptible leur profession au point de menacer le fragile équilibre qui permet encore aux structures hospitalières de fonctionner.

https://www.lci.fr/sante/video-hopitaux-cherchent-infirmieres-des-milliers-de-soignantes-manquent-a-l-appel-2199847.html?utm_medium=Social&utm_source=Twitter&Echobox=1635057657#xtor=CS5-113

02/11/2021 Etats-Unis : le Nebraska autorise l'ivermectine et l'hydroxychloroquine contre le Covid 19

« À la demande du département de la santé du Nebraska, le 15 octobre, le procureur général du Nebraska, Doug Peterson, a émis un avis juridique selon lequel les prestataires de soins de santé du Nebraska peuvent légalement prescrire de l'ivermectine et de l'hydroxychloroquine pour le traitement de la COVID, à condition d'obtenir le consentement éclairé du patient.

Avant de rendre ses conclusions, le procureur Doug Peterson a pris le temps de mener une véritable enquête sur ces traitements précoces avec l'hydroxychloroquine et l'ivermectine. Par son avis, le procureur va à l'encontre du narratif des autorités dites « officielles » américaines. Il dénonce, également, les conflits d'intérêts entre les agences de régulation, les associations professionnelles et sociétés pharmaceutiques.

Doug Peterson redonne, ainsi, toute sa place à la médecine avec une approche centrée sur le patient... ».

23/11/2021 Passe sanitaire, maltraitance : le témoignage déchirant d'une infirmière suspendue

C'est un témoignage, celui de Stéphanie, infirmière spécialisée en anesthésie réanimation, suspendue parce qu'elle refuse de se soumettre à l'obligation vaccinale. Pourquoi certaines travailleuses et certains travailleurs soignantes et soignants, qu'on imagine a priori plutôt réceptifs au progrès scientifique et médical, ont-ils été si rétifs à la vaccination contre le Covid-19, que certains d'entre eux ont préféré renoncer à exercer leur profession plutôt que de se soumettre à l'obligation vaccinale ?

Fin octobre dernier, la Direction générale de la santé indiquait au Parisien que 129 000 professionnels de santé n'étaient toujours pas vaccinés. Le ministère de la Santé annonçait le chiffre de 15 000 soignants suspendus. La grève générale en Guadeloupe, qui s'étend désormais en Martinique est partie de l'univers médical local et de sa contestation de l'obligation vaccinale. Pouvons-nous continuer à juger sans comprendre l'itinéraire de ces hommes et femmes, hier en blouse blanche, aujourd'hui suspendus et sans le moindre revenu ?

Son témoignage revient longuement et avec maints détails sur la violence de la guerre contre le coronavirus, dans laquelle les soignants ont été enrôlés sans la moindre préparation, mais aussi sur le sentiment d'être méprisés, déconsidérés et celui de beaucoup de soignants. Un sentiment qui a débouché, pour nombre d'entre eux, sur une défiance totale radicale.

<https://www.youtube.com/watch?v=7RyrgILGs4U>

4. La résistance face à une politique sanitaire imbécile et liberticide

10/09/2020 «Covid-19: nous ne voulons plus être gouvernés par la peur» : la tribune de chercheurs et de médecins

Dans cette tribune collective, 35 scientifiques [rejoints bientôt par 300 autres], universitaires et professionnels de santé critiquent la politique et la communication gouvernementales. Selon eux, elles relèvent davantage d'un affichage d'une « posture protectrice » que d'une stratégie sanitaire précise.

« Nous, scientifiques et universitaires de toutes disciplines, et professionnels de santé, exerçant notre libre arbitre et notre liberté d'expression, disons que nous ne voulons plus être gouvernés par et dans la peur. La société française est actuellement en tension, beaucoup de citoyens s'affolent ou au contraire se moquent des consignes, et nombre de décideurs paniquent. Il est urgent de changer de cap.

Nous ne sommes pas en guerre mais confrontés à une épidémie qui a causé 30 décès le 9 septembre, contre 1438 le 14 avril. La situation n'est donc plus du tout la même qu'il y a 5 mois. Par ailleurs, si la guerre peut parfois justifier un état d'urgence et des restrictions exceptionnelles de l'Etat de droit et des libertés publiques qui fondent la démocratie et la République, ce n'est pas le cas d'une épidémie. Aujourd'hui comme hier, cette crise doit nous unir et nous responsabiliser, pas nous diviser ni nous soumettre.

C'est pourquoi nous appelons les autorités politiques et sanitaires françaises à cesser d'insuffler la peur à travers une communication anxigène qui exagère systématiquement les dangers sans en expliquer les causes et les mécanismes. Il ne faut pas confondre la responsabilisation éclairée avec la culpabilisation moralisatrice, ni l'éducation citoyenne avec l'infantilisation. Nous appelons également

l'ensemble des journalistes à ne plus relayer sans distance une communication qui est devenue contre-productive : la majorité de nos concitoyens ne fait plus confiance aux discours officiels, les complotismes en tous genres foisonnent sur les réseaux sociaux et les extrémismes en profitent.

Le confinement général, mesure inédite dans notre histoire, a eu des conséquences individuelles, économiques et sociales parfois terribles qui sont loin de s'être encore toutes manifestées et d'avoir été toutes évaluées. Laisser planer la menace de son renouvellement n'est pas responsable.

Il faut évidemment protéger les plus faibles. Mais de même que l'imposition du port du masque dans la rue, y compris dans les régions où le virus ne circule pas, l'efficacité du confinement n'est pas démontrée scientifiquement. Ces mesures générales et uniformes, imposées sous surveillance policière, relèvent davantage d'une volonté d'afficher une posture protectrice que d'une stratégie sanitaire précise. D'où leur grande volatilité depuis six mois. Beaucoup d'autres pays agissent avec plus de cohérence. Une coordination européenne serait nécessaire.

Nous appelons également le gouvernement à ne pas instrumentaliser la science. La science a pour condition sine qua non la transparence, le pluralisme, le débat contradictoire, la connaissance précise des données et l'absence de conflits d'intérêts. Le Conseil scientifique du Covid-19 ne respectant pas l'ensemble de ces critères, il devrait être refondé ou supprimé.

Nous rappelons par ailleurs que les premiers à soigner les malades sont les médecins généralistes. Les écarter de la lutte contre le Covid, en ne leur fournissant ni tests ni masques et en suspendant leur liberté de prescrire les médicaments autorisés de leur choix a constitué une erreur qui ne doit pas se reproduire. L'ensemble des soignants doit au contraire être mobilisé, équipé et solidarisé afin d'améliorer nos capacités de réaction et non les restreindre.

Enfin, les impératifs de protection contre la contagion ne doivent pas conduire à trahir l'éthique médicale et les principes humanistes fondamentaux. Isoler les malades et protéger les personnes à risque ne veut pas dire les priver de tous droits et de toute vie sociale. Trop de personnes âgées sont décédées et se dégradent encore actuellement dans un abandon motivé par des motifs sanitaires non justifiés. Trop de familles souffrent de ne pouvoir leur apporter l'affection indispensable à leur bonheur et à leur santé.

Il est urgent de nous remettre à penser ensemble pour définir démocratiquement nos stratégies sanitaires, redonner de la confiance à nos concitoyens et de l'avenir à notre jeunesse. »

<https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-nous-ne-voulons-plus-etre-gouvernes-par-la-peur-la-tribune-de-chercheurs-et-de-medecins-10-09-2020-8382387.php>

30/08/2021 Censure des critiques de cette politique sanitaire

Tribune publiée par QG, près de 2.800 chercheurs, universitaires, soignants, juristes, artistes et enseignants, dénoncent la censure inédite opérée autant par les médias que par les GAFAS au sujet de tout ce qui contredit le discours officiel sur le Covid.

<https://qg.media/2021/08/30/tribune-a-t-on-encore-le-droit-d'exercer-son-esprit-critique-en-france/>

Septembre 2021 Une « Déclaration de médecins » produite par une alliance internationale de médecins et de scientifiques médicaux condamne fermement la stratégie mondiale de traitement du COVID, accusant les décideurs politiques de « crimes contre l'humanité » potentiels pour avoir empêché les médecins de fournir des traitements vitaux à leurs patients et supprimé toute discussion scientifique ouverte.

Ils sont déjà plus de 5000. Ils ont constitué une "Alliance Internationale des médecins et des chercheurs en médecine. Et ils ont signé l'appel de Rome, lancé à l'occasion d'un Global Covid Summit qui s'est tenu du 12 au 14 septembre à Rome. Parmi les premiers signataires, on compte Robert Malone, l'un des inventeurs du vaccin à ARN messenger, Peter McCullough, cardiologue américain qui est intervenu précocement pour prévenir des dangers de vaccins encore insuffisamment testés, Geert Vanden Bossche, spécialiste mondialement reconnu de la recherche sur les vaccins. Ils rappellent ce

qu'implique le serment d'Hippocrate, avertissent les gouvernements sur les dangers qu'ils courent à ne pas laisser les médecins prescrire et expérimenter librement des traitements. Et ils demandent que l'on "restaure confiance, intégrité et professionnalisme dans l'exercice de la médecine".

<https://lecourrierdesstrategies.fr/2021/09/28/plus-de-5000-medecins-et-scientifiques-accusent-les-gouvernements-dincompetence-criminelle-contre-le-covid-19/>

20/10/2021 En Martinique, le CHU a renoncé à appliquer le Passe

pour permettre une continuité des soins menacée par les suspensions importantes des soignants.

<https://www.ouest-france.fr/region-martinique/au-chu-de-martinique-le-passe-sanitaire-n-est-plus-obligatoire-pour-les-soignants-eafedf00-3185-11ec-897d-2a6a1867e3db>

19/10/2021 Une centaine d'élus locaux de Savoie se mobilisent et diffusent une tribune pour réclamer la fin du Passe

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/nous-elus-locaux-demandons-l-abandon-du-passe-sanitaire-20211019>

13/10/2021 Intervention de la sénatrice du Bas-Rhin, Laurence Muller-Bronn au sénat

au sujet de la proposition de loi de vaccination obligatoire présentée par le sénateur Bernard Jomier (apparenté PS).

<https://www.youtube.com/watch?v=1QX3yJ1n7OA>

13/11/2021 La fronde contre l'obligation vaccinale persiste en Guadeloupe, où l'Agence régionale de santé déplore des « poches de résistances » aux actions « inacceptables ». Un collectif d'organisations appelle à la « grève générale » dès lundi.

« La guerre est déclarée ». Un collectif d'organisations syndicales et citoyennes de Guadeloupe appelle à la « grève générale » à partir de lundi sur l'île pour protester contre l'obligation vaccinale et les suspensions de soignants dans tous les secteurs. Les syndicats refusent que « l'ensemble des travailleurs de la santé », y compris ceux de l'Éducation nationale ou de Pôle emploi, reçoivent « leur courrier de suspension lundi », écrivent-ils dans un communiqué.

<https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-appel-a-la-greve-generale-en-guadeloupe-contre-lobligation-vaccinale-12-11-2021-RL7LESBFO5CM5ERBDYONGKLS5A.php>

23/11/2021 Une "seule dose non-ARN", "test PCR gratuit toutes les 72h": face à la crise en Guadeloupe, un député dévoile les mesures obtenues par les manifestants

Olivier Serva, député de Guadeloupe, président de la délégation aux Outre-Mer à l'Assemblée, était l'invité d'Apolline de Malherbe. « Mais nous avons obtenu qu'aucun pompier ne sera suspendu et pour ceux pas encore vaccinés, ils pourront faire un test PCR gratuit toutes les 72h [...] Les soignants qui refusent les vaccins ARN pourront se faire vacciner avec une seule dose non-ARN »

<https://rmc.bfmtv.com/emission/crise-en-guadeloupe-aucun-pompier-ne-sera-suspendu-et-s-ils-ne-sont-pas-vaccines-ils-pourront-faire-un-test-pcr-gratuitement-toutes-les-72h-2051532.html#content/contribution/edit>

5. Les actions en justice

12/10/2021 Une secrétaire médicale du secteur privé réintégrée après avoir été suspendue par son employeur.

C'est le Conseil des prud'hommes de St-Brieuc (le 12 octobre 2021) qui a mis en attente son jugement définitif après avoir émis une question prioritaire de constitutionnalité devant le C. constitutionnel, sachant que les conventions internationales et notre constitution garantissent le droit fondamental au travail.

Le jugement devrait être rendu d'ici fin décembre et pourrait, s'il donnait [logiquement] raison au défenseur, renverser totalement la politique répressive actuelle du pouvoir, et donc rendre caduque le Passe dit "sanitaire".

<https://www.youtube.com/watch?v=3-bGM-jyBO0>

23/10/2021 Le gouvernement espagnol est en train de procéder au remboursement des amendes

récoltées durant le premier état d'urgence sanitaire, un état d'urgence déclaré anticonstitutionnel par le Tribunal Constitutionnel en septembre dernier.

<https://lecourrier-du-soir.com/coup-de-theatre-en-espagne-la-justice-exige-le-remboursement-de-toutes-les-amendes-infligees-aux-citoyens/>

23/11/2021 Coup de théâtre en Espagne : le Tribunal basque se révolte et suspend le Pass Sanitaire pour violation de droits

Le tribunal Supérieur de Justice du Pays basque (TSJPB) a suspendu, ce 22 novembre, l'usage du Pass Sanitaire imposé par le gouvernement autonome. Le tribunal évoque une menace à la liberté des citoyens

S'il y a des tribunaux dans le monde occidental qui se sont illustrés par leur courage à tenir tête à leur Etat lors de cette pandémie à Coronavirus, ce sont bien les tribunaux régionaux espagnols qui n'ont cessé de rejeter en masse des mesures sanitaires dictées par les gouvernements autonomes sous la bénédiction du gouvernement central de Madrid.

D'ailleurs, tout récemment, la Cour Constitutionnelle a invalidé l'état d'urgence sanitaire décrété dans ce pays en mars 2020 et a exigé de l'Etat central basé à Madrid qu'il rembourse toutes les amendes encaissées durant cette période. Et la révolte des tribunaux est loin de connaître son épilogue car ce 22 novembre, c'est au Pays basque que le Pass Sanitaire a été attaqué.

<https://lecourrier-du-soir.com/coup-de-theatre-en-espagne-le-tribunal-basque-se-revolte-et-suspend-le-pass-sanitaire-pour-violation-de-droits/>

6. Les conflits d'intérêt dans le monde médical

13/11/2018 Entre les labos pharmaceutiques et les médecins, 14 millions de conflits d'intérêts potentiels !

En leur offrant gratifications et contrats rémunérateurs, les laboratoires pharmaceutiques ont tissé une dense toile de liens d'intérêts au sein de la profession médicale. Cette influence leur permet de peser sur les prescriptions et les décisions des agences sanitaires. Malgré la succession des scandales, la transparence reste très parcellaire dans ce domaine. En partenariat avec le projet EuroForDocs, nous dévoilons un outil permettant d'y voir plus clair sur ces liens d'intérêts : pas moins de 14 millions de liens ont été répertoriés en France depuis 2012, pour un montant total de plus de 3,5 milliards d'euros versés aux professionnels de santé.

<https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/l-argent-de-l-influence/entre-les-labos-pharmaceutiques-et-les-medecins-14-millions-de-conflits-d-interets-potentiels/>

28/11/2018 Implants médicaux : les industriels sont désormais dans le bloc opératoire

Enquête « Implant Files ». Les fabricants d'implants financent de coûteux équipements hospitaliers en échange d'importantes contreparties.

https://www.lemonde.fr/implant-files/article/2018/11/28/implants-medicaux-les-industriels-sont-desormais-dans-le-bloc-operatoire_5389563_5385406.html

30/04/2019 Vaccins anti-HPV : 15 médecins dénoncent les risques des conflits d'intérêts

Quinze professionnels de santé s'opposent à la récente campagne en faveur de la vaccination des filles et des garçons contre le papillomavirus. Dénonçant l'influence de l'industrie pharmaceutique sur la

promotion des vaccins anti-HPV, ils appellent les pouvoirs publics à y résister et demandent un moratoire.

<https://www.parismatch.com/Actu/Sante/Vaccins-anti-HPV-15-medecins-denoncent-les-risques-des-conflits-d-interets-1621133>

07/05/2019 Communication sur les vaccins /débat sur l'intégrité et la raison

Fin mars, un collectif de 50 signataires prestigieux appelle à une vaccination "universelle" (filles et garçons) contre les virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus, et plus accessoirement de l'anus ou de la gorge. Un mois après, un autre collectif publie un "droit de réponse" remarquablement argumenté.

Des liens d'intérêt qui dépassent le million d'euros

[...] Commençons par l'intégrité. Les signataires de l'appel pour une vaccination généralisée ont reçu 1.611.066 € de financement de la part des industriels produisant ces vaccins, soit au titre de l'institution qu'ils représentent, soit à titre personnel ! Eternel débat que celui des conflits d'intérêt...

<https://www.franceinter.fr/emissions/sante-polemique/sante-polemique-07-mai-2019>

Novembre 2019 La firme Servier, un financeur de poids du monde médical

La firme Servier verse des millions d'euros d'avantages chaque année à divers acteurs du monde médical en France.

Les avantages versés aux professionnels de santé ont baissé en 2016, en conséquence d'une nouvelle stratégie commerciale de la firme.

Une des conséquences positives du désastre du Mediator a été la mise en place en France d'un système de transparence sur les divers avantages octroyés par les firmes pharmaceutiques aux autres acteurs du domaine de la santé. Après un retard dans sa mise en place, et avec des limites pratiques importantes, le site www.transparence.sante.gouv.fr permet d'avoir accès aux informations individuelles transmises par les firmes.

Le procès Mediator est en partie celui des conflits d'intérêts et des influences entre firmes et autres acteurs de la santé. Le désastre du Mediator a-t-il poussé les médecins et leurs organisations à prendre leurs distances avec la firme Servier ?

Des sommes importantes distribuées en avantages.

Au cours de la période 2012-2018, en France, la firme Servier a été la dixième en termes d'importance du montant des avantages distribués aux acteurs de la santé. Selon les déclarations de la firme, ce montant s'élevait à 108 millions d'euros, dont 11 millions pour sa filiale Biogaran, spécialisée dans les médicaments génériques.

La répartition par catégorie de bénéficiaires est, par ordre décroissant : académies, sociétés savantes et organismes de conseil (53 millions d'euros) ; professionnels de santé (25 millions), presse et médias (17 millions), étudiants en santé (7 millions) ; et en fin de liste associations de patients (100 000 euros) et associations d'étudiants (50 000 euros).

https://www.eurosfordocs.fr/download/2019_10_Prescire_La-firme-Servier-un-financeur-de-poids-du-monde-medical.pdf

https://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/ces-acteurs-de-la-sante-qui-ont-beneficie-des-largesses-du-laboratoire-servier-30-10-2019-2344437_57.php

Novembre 2019 Le lobby pharmaceutique avance masqué

Une tribune collective publiée dans l'Opinion invite à accélérer la mise sur le marché des médicaments. Les 86 médecins signataires cumulent 16 millions d'euros de liens d'intérêts déclarés depuis 2013, soit 31000€ par an en moyenne chacun.

L'enquête menée par Mediapart montre que cette tribune a été coordonnée par Agipharm, une association de 14 laboratoires pharmaceutiques américains.

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/delais-d-acces-aux-traitements-medicaux-innovants-rattrapons-nos-199941>

<https://twitter.com/eurosfordocs/status/1194299087547449344?s=20>

<https://www.mediapart.fr/journal/france/121119/le-lobby-pharmaceutique-avance-masque>

01/06/2021 Les études scientifiques et les prescriptions médicales manquent d'indépendance, influencées par une industrie discrètement omniprésente.

Dans la plupart des autres pays européens, les laboratoires pharmaceutiques ont mis en place d'eux-mêmes un dispositif de transparence. Sous la façade de la transparence, ce dispositif permet surtout de cacher beaucoup de liens financiers dans des grandes catégories sans détails. Pour éviter que l'information libérée permette d'y voir un peu plus clair, elle est dispersée dans des milliers de PDF, sur des milliers de sites internet.

Ce dispositif de transparence par l'industrie de ses propres pratiques est une hypocrisie, qui a en pratique tout d'une opacité organisée. Son principal résultat est d'avoir jusqu'à présent évité l'émergence de lois ambitieuses en Europe.

Le nouveau site eurosfordocs.eu collecte ces informations dispersées par l'industrie dans une base unique. L'objectif est de montrer qu'un *Sunshine Act* européen est non seulement nécessaire, mais qu'il serait même techniquement très facile à mettre en œuvre.

Depuis 2010, le scandale du Médiateur a amorcé une évolution. Les industriels doivent désormais déclarer tous leurs liens d'intérêts financiers dans la base Transparence-Santé.

<https://www.eurosfordocs.fr/>

03/10/2021 Conflits d'intérêt entre Big Pharma, l'OMS et ses financeurs, les médecins du Conseil scientifique de Macron et ceux des plateaux TV.

<https://aunaycap.com/2021/10/03/conflits-dinteret-entre-big-pharma-loms-et-ses-financeurs-les-medecins-du-conseil-scientifique-de-macron-et-ceux-des-plateaux-tv/comment-page-1/>

L'OMS financée à 81% par le privé, et surtout les Labos pharma, dont Bill Gates.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_mondiale_de_la_sant%C3%A9

Pfizer condamnée à plusieurs dizaines de milliards de dollars pour ses fraudes scientifiques et sa corruption (Wikipédia).

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Pfizer>

21/05/2021 Silence sur les conflits d'intérêt démontrés

Conférence de Jean-Dominique Michel à l'IHU Marseille-Méditerranée.

<https://www.youtube.com/watch?v=WUkcsSnVzI0>

04/02/2020 Procès du Mediator : « Le terreau des conflits d'intérêts à l'hôpital reste fertile »

Alors que se déroule le procès du Mediator, un collectif de médecins et d'universitaires de CHU, dont Irène Frachon, propose, dans une tribune au « Monde », l'adoption de neuf mesures afin de lutter contre les conflits d'intérêts dans le monde médical.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/04/le-terreau-des-conflits-d-interets-a-l-hopital-reste-fertile_6028302_3232.html

Conflits d'intérêt et corruption à l'Agence Européenne du Médicament (AEM) ¹.

Un dossier y est consacré dans les notes en fin de document

19/01/2022 « Derrière l'idéologie de la vaccination intégrale, trafics d'influence et phénomènes de cour » par Laurent Mucchielli

Les conflits d'intérêt, et leur rôle particulièrement important dans la gestion de l'épidémie de Covid, font l'objet d'un déni et même d'un tabou. En France, comme dans beaucoup de pays, des médecins interviennent quotidiennement dans les médias pour soutenir la politique gouvernementale. Derrière

l'argument d'autorité et l'invocation de « la science », se cachent souvent l'argent des industries pharmaceutiques et une proximité avec le pouvoir politique.

<https://gg.media/2022/01/19/derriere-lideologie-de-la-vaccination-integrale-trafics-dinfluence-et-phenomenes-de-cour-par-laurent-mucchielli/>

18/03/2022 Comment Bill Gates contrôle l'OMS et impose au monde son idéologie vaccinale

La santé mondiale ne répond plus à l'intérêt public, mais aux forces de l'argent. Et la vaccination, devenue une source majeure de rentabilité, a pris le pas sur d'autres priorités sanitaires. Cet article fouillé du journaliste scientifique Xavier Bazin explique l'influence démesurée du fondateur de Microsoft en direction d'une médecine hypertechnologique

Cet article de Xavier Bazin sur Bill Gates fait suite à une série sur les limites et les faits indésirables des vaccins. Nous en reproduisons ici de larges extraits, en vous invitant à consulter l'article entier ici, notamment pour les détails concernant la vaccination contre le choléra lancée par Bill Gates en 2016.

Le 10 novembre 2021 sur BFM TV, le Pr Raoult a mis les pieds dans le plat : « L'Organisation Mondiale de la Santé est beaucoup achetée par Bill Gates, beaucoup. La politique vaccinale du monde est dirigée par Bill Gates depuis une quinzaine d'années, d'abord par le Gavi (l'Alliance pour les vaccins) et ensuite par l'OMS ».

Interloqué, le journaliste (qui n'y connaît rien) s'est écrié : « Houlà, on est sur un dérapage complotiste, là, Pr Raoult ! ».

En réalité, le Pr Raoult a parfaitement raison de pointer l'influence démesurée de Bill Gates. Et c'est une raison de plus d'être critique vis-à-vis du « consensus vaccinal », largement biaisé. Le problème ne date pas d'hier (...) (1) Mais depuis le début du 21ème siècle, l'idéologie et la désinformation vaccinale se sont accélérées sous l'influence de l'argent.

L'argent de Big Pharma bien sûr : la vaccination est devenue un enjeu majeur de rentabilité pour l'industrie pharmaceutique, au tournant des années 2000 (je vous en parle dans une prochaine lettre). Mais aussi, l'argent et l'influence phénoménale de Bill Gates, qui a infiltré toutes les grandes organisations sanitaires du monde...

<https://www.covidhub.ch/comment-bill-gates-controle-loms-et-impose-au-monde-son-ideologie-vaccinale/>

7. Les effets secondaires des injections expérimentales

30/07/2021 Tribune publiée originellement sur le blog Médiapart de Laurent Mucchielli, puis censurée qq jours plus tard. Elle est désormais hébergée par France soir.

<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-vaccination-covid-lepreuve-des-faits-2eme-partie-une-mortalite-inedite>

29/07/2021 Intervention de Laurent Mucchielli lors du CSI

dans laquelle il présente en direct les résultats de son étude citée précédemment

<https://crowdbunker.com/v/WIVYX1WDJ2>

09/08/2021 La dangerosité des nouveaux vaccins anti-covid est un fait historique

(article collectif d'une équipe autour de Laurent Mucchielli) tribune collective parue le 9 août sur le site L'ardeur.

<https://www.ardeur.net/2021/08/la-dangerosite-des-nouveaux-vaccins-anti-covid-est-un-fait-historique/>

15/10/2021 Hécatombe et malaises dans le monde du sport

<https://aulnaycap.com/2021/10/15/pourquoi-cette-hecatombe-et-ces-malaises-dans-le-monde-du-sport/>

17/08/2021 Le gouvernement de Singapour a versé un total de 782.000 dollars

singapourien (environ 490.000 euros) à 144 personnes ayant souffert d'effets secondaires après avoir été vaccinées contre le coronavirus

https://www.rtf.be/info/monde/detail_coronavirus-singapour-verse-une-compensation-a-des-victimes-d-effets-secondaires-du-vaccin?id=10825413

16/06/2021 Témoignages du Dr Benoît Ochs

Un médecin généraliste, pris entre sa conscience professionnelle et un monde de directives qui s'opposait à ses convictions médicales, a pris la décision de suivre les leçons de son savoir et de ses longues années d'expérience de soignant pour continuer à honorer l'éthique du serment d'Hippocrate auquel il a prêté allégeance.

Les faits qui lui sont reprochés relèvent d'actes qui, en d'autres temps, n'auraient défini rien de moins qu'une pratique médicale responsable. Car le Dr Ochs a notamment continué de traiter ses patients tout au long de la pandémie, y compris les malades touchés par la Covid-19.

Ce faisant, il a contribué au traitement de plus que 500 malades du Covid-19, en accord avec le protocole thérapeutique de prise en charge ambulatoire développé par l'équipe du Prof. Didier Raoult à l'Institut Hospitalier Universitaire Méditerranée Infection (IHU Marseille).

De fait, l'ensemble des malades qui se sont confiés à lui s'est remis de son infection au Covid-19 et le Dr. Ochs nous informe qu'il n'a compté aucun décès parmi ses patients.

<https://www.expressis-verbis.lu/2021/06/17/dr-benoit-ochs/?lang=fr&>

30/08/2021 Rapport du VAERS sur les cas recensés de péricardites et myocardites

Comparaison entre les cas observés et les cas attendus (cas habituellement constatés hors période de vaccination), on constate une apparition de cas exceptionnellement élevés chez les 18-24 ans.

<https://www.cdc.gov/vaccines/acip/meetings/downloads/slides-2021-08-30/03-COVID-Su-508.pdf>

Septembre 2021 « Les vaccins contre le Covid 19 sont des mauvais vaccins »

ITV avec le Dr. Benoît Ochs , au micro d'Expressis verbis.

<https://www.youtube.com/watch?v=18we0q2P04M&t=137s>

28/09/2021 « Il faut arrêter la vaccination des enfants »

Itv par Richard Boutry du Dr. Benoît Ochs.

<https://nouscitoyens.ca/dr-benoit-ochs-sur-la-vaccination-des-enfants-cest-de-linfanticide-on-doit-arreter-ce-vaccin-marcel-d/>

27/07/2021 Témoignage d'Angelina Farella, pédiatre devant la Commission sénatoriale du Texas en mai dernier.

Les "vaccins" causent des dégâts exceptionnels également aux USA, où il y avait déjà 4000 morts recensés en avril.

<https://www.youtube.com/watch?v=EoSvd-BiF9Q>

10/09/2021 Sir Christopher Chope, membre du Parlement britannique :

« Il y a plus d'accidents provoqués par les vaccins anti-covid que par tout autre programme de vaccination dans l'Histoire. »

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=jGJ4eapYjLg&feature=youtu.be>

<https://www.francesoir.fr/politique-monde/royaume-uni-proposition-de-loi-indemnisation-effets-secondaires-vaccins>

10/09/2021 Par Alessandro A. NEGRONI, chercheur et professeur de philosophie du droit à l'Université de Gênes

Au regard du droit européen et du droit international, les vaccins génétiques anti-covid constituent une expérimentation médicale sur les êtres humains. Or, d'un point de vue tant éthique que juridique, nul ne peut être obligé de se soumettre à une forme d'expérimentation médicale en l'absence d'un consentement libre et éclairé.

<http://www.mediaplus.site/2021/10/09/les-vaccins-genetiques-anti-covid-sont-une-forme-d'experimentation-medicale/>

11/10/2021 Une catastrophe sanitaire est en cours à cause des vaccins

et de l'obligation vaccinale d'après le Docteur Jean-Gabriel Balique, membre de l'Académie nationale de chirurgie.

<https://www.sxminfo.fr/128255/11/10/2021/une-catastrophe-sanitaire-est-en-cours-a-cause-des-vaccins-et-de-lobligation-vaccinale/>

13/10/2021 Retrait du vaccin Moderna pour les moins de 30 ans dans certains pays du nord de l'Europe

Pour l'heure, les médias de préfecture parlent de principe de précaution au sujet de ce retrait partiel de la pharmacopée anti covid. Attendons la suite des révélations des données statistiques que donneront ces pays sur les inflammations cardiaques graves causées par les injections expérimentales, tjs imposées dans notre pays.

<https://www.ouest-france.fr/sante/vaccin/covid-19-pourquoi-le-vaccin-moderna-est-il-suspendu-dans-les-pays-du-nord-de-l-europe-3c436eee-2830-11ec-991c-dac596d5a249>

20/10/2021 M. Verhaeghe a relevé qu'il existait dans les bases publiques de l'ANSM des "tableaux détaillés sur la nature des effets graves produits vaccin par vaccin, et que sur le vaccin Pfizer il y avait plus de 900 décès déclarés."

« Ces chiffres datent de fin septembre 2021 et le ministre [Véran] a déclaré le 15 octobre qu'à sa connaissance il n'y avait pas de décès enregistré du fait du vaccin. Il y a aujourd'hui une distorsion flagrante entre les chiffres que nous pouvons consulter sur les sites publics [...] et les affirmations extrêmement légères du ministre de la Santé. »

<https://www.francesoir.fr/videos-le-defi-de-la-verite/olivier-veran-et-les-chiffres-de-lansm-eric-verhaeghe>

Rapport du Vaers (pharmacovigilance US) avec la comparaison des effets secondaires des vaccins entre la période 1990-2020 et la seule année 2021 aux USA.

<https://vaers.hhs.gov/eSubDownload/index.jsp?fn=AllVAERSDataCSVs.zip>

28/09/2021 Un médecin de vol de l'armée de terre US met en garde les pilotes contre les effets secondaires des vaccins qui pourraient les tuer en plein vol

(Lieutenant-colonel Theresa Long, chirurgien de brigade pour la 1ère brigade d'aviation, Ft. Rucker, Alabama, armée américaine).

« Un médecin de vol de l'armée américaine ayant une formation spécialisée dans les maladies infectieuses a déposé une déclaration sous serment contre le mandat de vaccination de l'administration Biden pour le personnel militaire actif, avertissant que des effets secondaires cardiaques problématiques pourraient causer la mort des pilotes en plein vol.

Le lieutenant-colonel Theresa Long, chirurgien responsable de la certification de l'aptitude de 4 000 aviateurs prêts à voler à la 1ère brigade d'aviation de Ft. Rucker, en Alabama, a déclaré qu'elle craignait que les vaccins ne provoquent une inflammation des muscles cardiaques chez les jeunes hommes dans la tranche d'âge de la plupart des pilotes prêts à voler, et que le ministère de la Défense n'ait pas suivi ses propres protocoles en exigeant un examen IRM de chaque aviateur après la vaccination.

"La majorité des jeunes nouveaux aviateurs de l'armée ont une vingtaine d'années. Nous savons qu'il existe un risque de myocardite avec chaque vaccination ARNm", déclare le Dr Long dans la déclaration sous serment.

Étant donné que "les vaccins produits par Pfizer et Moderna ont tous deux été liés à la myocardite, en particulier chez les jeunes hommes âgés de 16 à 24 ans", elle déclare "qu'il est raisonnable de conclure

que ces vaccins présentent un risque sérieux pour de nombreux humains en raison d'un effet indésirable direct ou d'une réaction allergique." »

<https://www.washingtontimes.com/news/2021/sep/28/senior-army-flight-surgeon-warns-pilots-could-die/>

06/11/2021 Florian Dagoury, recordman du monde d'apnée, diagnostiqué avec une myocardite et une péricardite après sa vaccination Pfizer

Le Français, basé en Thaïlande, a connu une diminution significative de sa capacité à retenir sa respiration et s'est rendu chez un cardiologue qui lui a dit qu'il s'agissait d'un effet secondaire courant du vaccin Pfizer. Un autre cardiologue lui diagnostiquera une myocardite, une péricardite et une régurgitation mitrale triviale (insuffisance mitrale). Voici son témoignage :

« Après ma deuxième dose, j'ai remarqué que mon rythme cardiaque était beaucoup plus élevé que la normale et que ma capacité à retenir mon souffle avait considérablement diminué. Pendant le sommeil, je suis à 65-70bpm — battement par minute (BPM) — au lieu de 37-45bpm. Pendant la journée, je suis toujours au-dessus de 100bpm au lieu de 65bpm, même lorsque je m'assois et me détends. Une fois, j'ai même atteint 177bpm alors que je dînais avec des amis ! Dix jours après mon deuxième vaccin, j'ai consulté un cardiologue qui m'a dit que c'était un effet secondaire courant du vaccin Pfizer, qu'il ne fallait pas s'inquiéter et qu'il fallait se reposer. Quarante jours après le deuxième vaccin, je n'avais pas progressé et j'ai donc consulté un autre cardiologue qui m'a diagnostiqué une myocardite, une péricardite et une régurgitation mitrale triviale ! Il s'agit essentiellement d'une inflammation des muscles cardiaques causée par le système immunitaire et de petites fuites de sang provenant des valves qui ne se ferment plus correctement. J'ai maintenant du mal à atteindre 8 mn d'apnée, 150 m de plongée et j'ai même une forte envie de respirer en faisant des plongées de 40 m. Une diminution de 30 % de mes performances de plongée en gros. »

Florian Dagoury recommande aux plongeurs d'apnée du monde entier d'éviter les vaccins ARNn et de choisir les vaccins « faits à l'ancienne comme Sputnik [NDLR : non reconnu par l'AEM et l'OMS], Sinovac, Sinopharm ».

<https://lemediaen442.fr/florian-dagoury-recordman-du-monde-dapnee-diagnostique-avec-une-myocardite-et-une-pericardite-apres-sa-vaccination-pfizer/>

01/11/2021 39 femmes du pays de Vannes ont décrit leurs troubles menstruels survenus après leurs injections de vaccin contre la Covid. Des perturbations pénibles, voire invalidantes pour certaines, qui restent souvent sans traitement et toujours sans explication.

Doriane (*), 47 ans, n'a pas cessé de saigner depuis le 20 juillet. Lasse des douleurs et des saignements, elle va se faire retirer son utérus. Aline Le Corre, 49 ans, a fait une hémorragie vaginale. Elle a terminé aux urgences en juillet, tout comme Béatrice (*), 46 ans, qui y a fait deux passages, victime de fissures vaginales et anales atrocement douloureuses. Elles ne sont toujours pas résorbées aujourd'hui.

[...] Ces trois femmes ont en commun le caractère totalement inédit de leurs symptômes, et l'apparition de ces troubles après leur première ou deuxième injection de vaccin contre la Covid - Pfizer en l'occurrence. Doriane, Aline et Béatrice ont passé une batterie d'examen qui n'ont rien révélé d'anormal, éliminant ainsi les causes auxquelles leurs gynécologues avaient pensé. Reste le vaccin. Cela ne signe pas un lien de cause à effet, mais en tout cas une concomitance, suffisamment sérieuse et concernant suffisamment de femmes pour pousser les États-Unis à lancer des recherches, bien que les troubles menstruels soient par ailleurs courants.

<https://www.letelegramme.fr/dossiers/vaccin-covid-et-troubles-menstruels/a-vannes-la-solitude-des-femmes-atteintes-de-troubles-menstruels-post-vaccinaux-01-11-2021-12859532.php>

15/12/2021 Statistiques Eudravigilance (Europe) et VAERS (USA) sur les effets secondaires des injections C19

Au 15 décembre 2021, consécutivement à l'injection ArnM sont recensés en Europe :

- 18901 décès
- 26352 mises en jeu du pronostic vital
- 50907 invalidités ou incapacités

- et 534898 cas graves
- Aux USA, on compte :
- 9136 décès
 - 10120 mises en jeu du pronostic vital
 - 8542 invalidités ou incapacités
 - et 58977 cas graves

<https://www.data-like.com/>

8. Absence d'information des patients, un consentement ni libre ni éclairé

25/08/2021 Une fiche d'information distribuée au centre de vaccination de Quimper

est au cœur d'une polémique. Elle a fait tousser certains médecins et les partisans inconditionnels de la vaccination qui y voient un encouragement à refuser la pique. L'ARS Bretagne a fait retirer le document.

<https://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/la-fiche-d-information-distribuee-au-centre-de-vaccination-de-quimper-au-coeur-d-une-polemique-25-08-2021-12812574.php>

21/09/2021 Comment l'AP-HP viole allègrement le consentement libre et éclairé au vaccin

Les notes de l'AP-HP (Assistance Publique, Hôpitaux de Paris) sont parfois cruelles, car elles illustrent comment des fonctionnaires de talent peuvent prêter leur savoir et leur plume à des opérations qui se situent à rebours de tout ce qu'ils ont écrit. Ainsi cette note du 31 décembre 2020 de la direction juridique de l'AP-HP sur le consentement libre et éclairé en matière de vaccination, qui en dit long sur la distance qui sépare les états d'âme de certains bureaucrates et les réalisations expéditives de leur directeur général Martin Hirsch.

« Le consentement libre et éclairé du patient suppose que lui soit donnée une information la plus large possible avant et après l'acte, notamment sur les choix thérapeutiques, les alternatives existantes, sur les risques liés à la vaccination et sur leurs suites connues, et ce d'autant que la vaccination contre la Covid 19 est inédite et non stabilisée au plan scientifique (analyses des effets, choix des vaccins notamment). Cette information doit être donnée dans le cadre d'un dialogue avec le patient. »

On se demande comment les fonctionnaires qui ont rédigé ces lignes peuvent encore travailler à l'AP-HP, où le passe sanitaire a fait son oeuvre, autant parmi les patients que parmi le personnel des hôpitaux. En effet, l'ère de l'obligation vaccinale a réduit à néant ces mots pleins de bonnes intentions qui se réduisent aujourd'hui à du vent.

L'instauration du passe sanitaire a profondément modifié la donne. Chez les patients, la menace de figurer du mauvais côté du crédit social (perdre le droit au restaurant, au café, etc.) est évidemment dissuasive. Chez les soignants, la menace de perdre son salaire faute de vaccination constitue une sanction terrible qui balaie le "dialogue" prôné par l'AP-HP avec le patient.

Il est évident que, lorsque le dialogue se déroule avec la disqualification sociale en cas de refus, les termes du débat ne sont plus exactement les mêmes.

<https://lecourrierdesstrategies.fr/2021/09/21/comment-lap-hp-viole-allegrement-le-consentement-libre-et-eclairer-au-vaccin/>

27/11/2022 Ils violent le Code de Nuremberg : vrai ou faux ?

Certains évoquent la perspective d'un grand procès au nom du Code de Nuremberg. Pfizer en particulier, et les États occidentaux de surcroît, auraient commis des actes en infractions avec ce code.

1. Que dit le Code de Nuremberg ?

Ce Code est le résultat du procès des médecins nazis et des pratiques effrayantes de milliers de médecins allemands : tortures, injections de poison, amputations, expérimentations mortelles,

persécutions psychiques, etc. Il est constitué de dix affirmations. L'objectif : ne plus jamais renouveler ces folies et encadrer de façon très stricte les expérimentations médicales impliquant des êtres humains. En voici quelques extraits :

Article 1 : « Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir ; qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition. »

« L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie. »

[...]

<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/ils-violent-le-code-de-nuremberg-vrai-ou-faux>

9. Covid 19 : dérives autoritaires dans le monde

14/10/2021 Dérives autoritaires graves en Australie

Micheal Gunner, ministre en chef du Territoire du Nord, a annoncé que toute personne qui ne recevra pas au moins sa « première dose » d'ici le 13 novembre aura une amende de 5000 \$ australiens (3 700 \$ US) et ne sera pas autorisée à se rendre sur son lieu de travail.

<https://lemediaen442.fr/australie-amende-de-5-000-et-licenciement-pour-les-non-vaccines-a-partir-du-13-novembre/>

16/10/2021 En Allemagne, la Hesse autorise désormais les magasins fournissant des produits de première nécessité à refuser les clients non-vaccinés contre le Covid-19, ou ne disposant pas d'un certificat de rétablissement.

<https://francais.rt.com/international/91673-land-allemand-hesse-autorise-tous-commerces-refuser-entree-non-vaccines-covid-19>

18/10/2021 LUXEMBOURG - La Chambre a approuvé, ce lundi matin, les nouvelles mesures anti-Covid, dont la généralisation, au 1er novembre, du régime CovidCheck.

Le CovidCheck à toutes les sauces et les tests rapides qui disparaissent. Les députés ont validé ce lundi matin, avec les voix de la majorité, la nouvelle loi sur les mesures de lutte contre la pandémie, qui doit rester en vigueur jusqu'au 18 décembre. Cette loi prévoit donc d'appliquer, dès le 1er novembre, le régime CovidCheck à tous les restaurants [...]

En outre, la loi adoptée lundi prévoit la possibilité d'introduire le régime CovidCheck dans les entreprises et les administrations. Celles-ci pourront l'appliquer, sur la base du volontariat, dans la totalité de leurs locaux, ou uniquement dans des lieux précis de travail, ou avec les clients. Par ailleurs, ce régime ne s'appliquera plus aux enfants à partir de 6 ans, mais pour ceux de 12 ans et 2 mois ou plus. Les jeunes pourront se faire vacciner à partir de leur 12e anniversaire.

<http://www.lesessentiel.lu/fr/corona/story/17550121>

24/10/2021 Durcissement des mesures en Autriche :

à partir d'un seuil d'occupation des lits d'hôpitaux, seuls les non-vaccinés seront confinés avec interdiction de sortie de leur résidence.

<https://lemediaen442.fr/covid-19-lautriche-confinera-les-non-vaccines-les-sorties-liees-a-leur-vie-privée-ne-seront-pas-autorisees/>

11/11/2021 L'Italie interdit les manifestations anti-passe sanitaire dans les centres-villes

Les manifestations contre le passe sanitaire obligatoire en entreprise et dans les lieux publics seront désormais interdites dans tous les centres-villes et les rues commerçantes de la Péninsule. Ce dispositif

poussé par les associations de commerçants et mis en place par le ministère de l'Intérieur, entrera en vigueur à partir du 13 novembre. Certains crient au viol de la constitution.

<https://www.marianne.net/monde/europe/litalie-interdit-les-manifestations-anti-passe-sanitaire-dans-les-centres-villes>

12/11/2021 Nouvelle-Zélande : "Les écoles sont invitées à appeler la police si des enseignants non vaccinés se présentent au travail, car la politique "pas de vaccin, pas de travail" entre en vigueur la semaine prochaine.

Les enseignants néo-zélandais ont jusqu'au lundi 15 novembre pour recevoir leur première dose de Pfizer.

S'ils se rendent au travail sans être vaccinés lundi, ils risquent des amendes considérables.

Le ministère néo-zélandais de l'Éducation a conseillé aux écoles d'appeler la police si cela se produit. Les enseignants non vaccinés doivent obtenir une exemption médicale valide s'ils veulent travailler sur place.

La date du 1er janvier 2022 a été fixée pour que les enseignants reçoivent leur deuxième injection de vaccin Covid.

<https://www.dailymail.co.uk/news/article-10193565/New-Zealand-schools-urged-call-COPS-unvaccinated-teachers-up.html>

12/11/2021 La Lettonie prive ses parlementaires non vaccinés du droit de vote

Le parlement letton vient d'approuver une loi privant ses membres non vaccinés du droit de vote, dans un effort pour inciter la population à se faire piquer, dans un pays qui sortira d'un confinement d'un mois le 15 novembre.

Plus de droit de vote, plus de salaire : la Lettonie interdit à ses législateurs non vaccinés d'assister aux réunions du Parlement, en personne ou à distance, à compter de lundi, selon plusieurs agences de presse comme Reuters et Associated Press. Leur salaire sera également suspendu s'ils ne sont pas en mesure de travailler au Parlement. Lundi marque également la fin d'un confinement d'un mois.

La loi a été approuvée par l'assemblée lettone, également appelé Saeima, par un vote de 62 à 7 avec deux abstentions et 29 législateurs absents.

<https://www.blick.ch/fr/news/monde/inciter-a-la-piq-re-la-lettonie-prive-ses-parlementaires-non-vaccines-du-droit-de-vote-id16983154.html>

14/11/2021 L'Autriche approuve le confinement des personnes non vaccinées

Le chancelier autrichien Alexander Schallenberg a annoncé dimanche qu'un confinement pour les personnes non vaccinées commencerait lundi.

"Nous devons augmenter le taux de vaccination. Il est honteusement bas", a déclaré M. Schallenberg lors d'une conférence de presse annonçant cette nouvelle mesure.

Les personnes qui n'ont pas été entièrement vaccinées contre le COVID ne seront autorisées à quitter leur domicile qu'à des fins spécifiques, comme aller chez le médecin, faire des courses, se rendre au travail - ou se faire vacciner.

Des contrôles aléatoires seront effectués pour s'assurer du respect des règles, selon la décision prise lors d'une réunion entre M. Schallenberg et les chefs des gouvernements des États fédérés du pays.

M. Schallenberg avait annoncé vendredi qu'il imposait le confinement dans deux régions, la Haute-Autriche et Salzbourg, qui figurent parmi les régions les plus touchées par les conséquences du refus de se faire vacciner.

Lors d'une autre conférence de presse vendredi, le ministre autrichien de la santé, Wolfgang Mueckstein, a déclaré que le gouvernement allait également introduire une obligation de vaccination pour les personnes travaillant dans le secteur des soins de santé, mais n'a pas précisé quand ces règles entreraient en vigueur.

<https://www.dw.com/en/coronavirus-digest-austria-approves-lockdown-for-unvaccinated/a-59813093?maca=en-rss-en-all-1573-rdf>

23/11/2021 Covid : l'armée australienne transfère des cas contacts dans un camp de quarantaine

En plus d'un "confinement dur" qui interdit toute sortie de chez soi, y compris pour faire des courses, Michael Gunner, ministre en chef du territoire Nord australien, fait appel à l'armée pour transférer cas positifs et contacts dans des "camps de quarantaine" à Howard Springs.

<https://francais.rt.com/international/92908-covid-armee-australienne-transfere-cas-contacts-camp-quarantaine>

23/11/2021 Covid-19 : la Slovaquie confine les personnes non vaccinées pour les « protéger »

Le Premier ministre slovaque a annoncé le 22 novembre de nouvelles restrictions sanitaires concernant les personnes non vaccinées contre le Covid-19, notamment l'impossibilité d'accéder aux commerces non-essentiels, même avec un test négatif. La Slovaquie a annoncé avoir introduit le 22 novembre des restrictions pour les personnes non vaccinées contre le Covid-19, invoquant le taux d'incidence élevé. «Nous avons opté pour un confinement rigoureux des personnes non vaccinées, car nous devons les protéger», a déclaré le Premier ministre Eduard Heger sur la chaîne de télévision publique RTVS. Les non vaccinés ne sont ainsi plus autorisés à entrer dans les commerces non-essentiels, même avec un test négatif au coronavirus. Eduard Heger a aussi déclaré qu'il proposerait au gouvernement un projet de vaccination obligatoire pour les personnes âgées.

<https://francais.rt.com/international/92911-covid-19-slovaquie-confine-personnes-non-vaccinees-protoger?s=09>

30/11/2021 Grèce: vaccin obligatoire pour les plus de 60 ans, ceux qui refusent s'exposent à une amende mensuelle de 100 euros

Plus de 500.000 Grecs âgés de plus de 60 ans refusent toujours la vaccination

Le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis a déclaré mardi que le vaccin contre le coronavirus sera obligatoire pour les plus de 60 ans, à l'heure où le variant Omicron gagne du terrain dans le monde.

"Les Grecs âgés de plus de 60 ans doivent prendre rendez-vous pour un premier vaccin d'ici au 16 janvier", a déclaré le Premier ministre dans une déclaration au conseil des ministres.

"Leur vaccination est désormais obligatoire", a-t-il ajouté.

La mesure doit encore être soumise à un vote parlementaire, a-t-il ajouté, mais les législateurs devraient l'approuver.

Plus de 500.000 Grecs âgés de plus de 60 ans refusent toujours la vaccination, arrivant souvent à l'hôpital et "entravant le traitement d'autres maladies graves", a déclaré M. Mitsotakis.

Ceux qui refusent toujours de se faire vacciner devront payer une amende mensuelle de 100 euros, a-t-il ajouté. "Il s'agit d'une protection, pas d'une punition", a déclaré M. Mitsotakis.

Les vaccins, les tests et la distanciation sociale "sont la réponse et non un enfermement", a-t-il ajouté.

<https://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/1638275450-grece-vaccin-obligatoire-pour-les-plus-de-60-ans-ceux-qui-refusent-s-exposent-a-une-amende-mensuelle-de-100-euros>

30/11/2021 Autriche : bientôt une amende de 7 200 euros pour les non-vaccinés ?

Confinée depuis le 22 novembre, l'Autriche a décidé de rendre la vaccination obligatoire à partir du 1er février 2022. Un nouveau cap pourrait être franchi avec la présentation d'une loi prévoyant des amendes en cas de non-respect de cette obligation

<https://www.sudouest.fr/sante/coronavirus/monde/autriche-bientot-une-amende-de-7-200-euros-pour-les-non-vaccines-7174325.php>

01/12/2021 La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a expliqué qu'il était temps pour l'UE de « réfléchir » au sujet de la vaccination obligatoire contre le Covid-19.

« C'est une discussion qui je pense doit être menée » dans l'UE, a déclaré le chef de l'exécutif européen lors d'une conférence de presse où elle a aussi annoncé que la version pour enfants du vaccin anti-Covid de Pfizer/BioNTech serait disponible à partir du 13 décembre.

Alors que le nouveau variant Omicron inquiète la planète, Ursula von der Leyen a jugé à propos de l'obligation vaccinale qu'il était « approprié et raisonnable d'avoir cette discussion maintenant », précisant qu'il s'agissait d'une «

position personnelle ». « Cela nécessite une approche commune mais je pense que c'est une discussion qui doit avoir lieu », a-t-elle ajouté. Selon la présidente de la Commission, il faudra « environ 100 jours » à la communauté scientifique pour adapter la réponse vaccinale au nouveau variant Omicron.

<https://francais.rt.com/international/93210-union-europeenne-appelle-reflechir-concernant-vaccination-obligatoire-covid-19?s=09>

04/02/2022 Autriche : promulgation de la loi sur la vaccination obligatoire

L'ensemble des résidents de plus de 18 ans dans ce pays de 8,9 millions d'habitants sont concernés, à l'exception des femmes enceintes, de ceux qui ont contracté le virus il y a moins de 180 jours et enfin de ceux qui peuvent se faire exempter pour raisons médicales. Les contrôles ne débuteront que mi-mars : des sanctions pourront alors être appliquées, pour un montant variant de 600 à 3600 euros mais elles seront levées si le contrevenant se fait vacciner dans les deux semaines.

Plus de 60% des Autrichiens soutiennent la mesure d'après une récente enquête, mais de larges pans de la population y restent fermement opposés. Pendant plusieurs semaines, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue depuis l'annonce du projet en novembre pour dénoncer une mesure jugée radicale et liberticide. Des critiques ont aussi émergé sur le sens de la loi face à la moindre gravité du variant Omicron et l'explosion du nombre de cas.

Le gouvernement a d'ailleurs annoncé dans le même temps un prochain assouplissement des restrictions sanitaires, y compris à l'encontre des non-vaccinés, aujourd'hui exclus des restaurants, lieux culturels et sportifs. Mais pour le ministre de la Santé Wolfgang Mückstein, la vaccination obligatoire vise à protéger contre « les nouvelles vagues », « à lutter contre les nouveaux variants » qui pourraient apparaître dans les mois à venir, a-t-il expliqué jeudi sur Twitter.

Moins de 70% de la population ont un schéma vaccinal complet (avec l'obligation dans la plupart des cas de présenter trois doses), un pourcentage inférieur à celui de la France ou de l'Espagne et qui a baissé à la suite de la récente expiration de nombreux certificats. Le passe vaccinal s'impose dans un nombre croissant de pays pour certaines professions ou activités mais la vaccination anti-Covid obligatoire pour tous demeure, elle, une exception.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/autriche-promulgation-de-la-loi-sur-la-vaccination-obligatoire-20220204>

10. Big Pharma, un colosse plus puissant que les États

2018 Dossier Pharma Papers Lobbying et mégaprofits : tout ce que les labos pharmaceutiques voudraient vous cacher.

Influence, opacité, prix exorbitants de certains médicaments, liaisons dangereuses avec les députés et les médecins...

À travers des données inédites, des enquêtes et des reportages, les « Pharma Papers » mettent en lumière tout ce que les labos pharmaceutiques préféreraient que les patients et les citoyens ne sachent pas : les immenses profits qu'ils amassent chaque année aux dépens de la sécurité sociale et des budgets publics en instrumentalisant médecins et décideurs.

<https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/>

13/11/2018 L'argent de l'influence

1,5 milliard d'euros dépensés par les labos au profit de professionnels de santé ; 100 millions de dépenses de lobbying en 2017 pour les dix plus gros laboratoires pharmaceutiques au monde... Les chiffres inédits révélés par ce premier volet des « Pharma Papers » donnent le vertige, mais ils sont à la mesure des profits mirobolants accumulés par ces firmes aux dépens des budgets publics et des systèmes de sécurité sociale

<https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/l-argent-de-l-influence/>

2018 Docu Arte « Big Pharma, labos tout-puissants »

Plus riches et plus puissantes que jamais, les firmes pharmaceutiques orientent la recherche et le remboursement des soins. Enquête sur une industrie hors de contrôle, dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec les impératifs de santé publique.

Le document vidéo date de 2018, mais a connu qq ajouts afin de tenir compte des récents événements en matière sanitaire, et notamment du covid19

<https://www.arte.tv/fr/videos/085428-000-A/big-pharma-labos-tout-puissants/>

06/05/2020 Pourquoi la Fondation Bill & Melinda Gates a subventionné le journal *Le Monde* à hauteur de 4 millions de dollars ?

L'indépendance de la presse écrite a toujours été un sujet délicat en France alors que 9 milliardaires possèdent 90 % des médias. Mais elle se pose encore plus lorsqu'un ancien magnat de l'informatique et l'une des plus grosses fortunes du monde finance, via sa « fondation », un journal influent dont l'impartialité sur certains sujets peut par conséquent être mise en doute.

La question mérite d'être posée car c'est exactement dans ces termes que la Fondation Bill & Melinda Gates justifie cette subvention. Les faits sont les suivants, 4 millions de dollars de dons ont été étalés sur 5 ans : 299 109 \$ en 2014, 438 083 \$ en 2015, 516 601 \$ en 2016, 680 675 \$ en 2017 et 2 126 790 \$ en 2019. Ces sommes s'inscrivent dans le cadre d'un programme intitulé « Global Policy & Advocacy » (politique mondiale et conseil) avec pour objectif officiel « Inform and Engage Communities » (Informer et mobiliser les communautés). Le journal *Le Monde* irait-il jusqu'à enquêter sur les actions de son généreux mécène ?

<https://www.nexus.fr/actualite/news/fondation-gates-le-monde/>

14/09/2021 Vaccins : les marges extravagantes des labos

« Les vaccins contre le Covid permettent à des sociétés comme Pfizer, BioNTech, Moderna d'engranger des bénéfices colossaux qui servent à verser des dividendes aux actionnaires. »

Des faits. Deux milliardaires se sont enrichis grâce à la pandémie, les propriétaires des firmes : Ugur Sahin, fondateur de BioNTech, avec une fortune de 4,2 milliards de dollars, et Stéphane Bancel, PDG de Moderna, pour 4,1 milliards de dollars.

Des chiffres d'affaires explosifs prévus pour 2021 : 26 milliards de dollars pour Pfizer et 18 milliards de dollars pour Moderna.

Des profits indécents (selon Oxfam, confédération d'organisations caritatives indépendantes à travers le monde) : 5 milliards de dollars pour Moderna et 4 milliards de dollars pour Pfizer-BioNTech, qui servent à verser des dividendes aux actionnaires : 8,4 milliards de dollars pour Pfizer et pour Moderna, ils devront attendre un peu.

Le coût d'un vaccin comporte deux étapes. Un, produire la substance. Pfizer en contient 30 microgrammes, soit 60 cents par dose. Moderna contient 100 microgrammes, soit 2 dollars par dose. Deux, la mettre à disposition (contrôle-qualité, flaconnage, emballage...), soit 27 cents pour dix doses (coût calculé par l'Imperial College London pour Alternatives économiques).

Des marges gigantesques : Pfizer, 18 \$ (prix de vente) – 1 \$ (coût de production) = 17 \$ par dose. Moderna : 19 \$ (prix de vente) – 2,30 \$ (coût de production) = 16,70 \$ par dose.

De plus, Moderna est accusé par l'ONG néerlandaise Somo d'utiliser une filiale suisse pour la transaction sur les vaccins et la plupart des brevets ont été déposés au Delaware, État américain considéré par certains observateurs comme un paradis fiscal.

Analyse : le secteur pharmaceutique est ultra-subventionné par les financements publics directs, les contributions en nature dans le cadre du partenariat public-privé, les crédits d'impôts-recherche, les pré-achats de doses et le remboursement par la Sécurité sociale leur offre une « rente de situation ».

Pour les vaccins à ARN messenger, de l'argent public a été investi pendant trente ans avant la pandémie. Les labos privés n'ont pas développé un vaccin en un an : Pfizer a fini de développer le vaccin qu'il a récupéré en signant un accord de collaboration avec BioNTech.

Et notre « champion national », Sanofi, a été incapable, jusqu'à présent, de sortir un vaccin. Avec la constitution de ces monopoles en situation de danger sanitaire, on est loin du « capitalisme industriel libéral ».

Les États sont à la remorque de ces multinationales et sont redevables de la façon dont ils dépensent l'argent public : fallait-il subventionner massivement les labos ou prioriser le redressement de l'hôpital public, victime de l'austérité ?

Que proposer ?

- La transparence des contrats est un préalable incontournable.
- La levée des brevets nous permettrait de sortir de la dépendance vis-à-vis des labos dans laquelle les États nous ont mis.
- On n'a pas besoin des multinationales : les États pourraient travailler directement avec les PME du secteur qui sont les acteurs clés (ex : l'Afrique du Sud pourrait produire sans les marges des labos). Nous avons déjà l'expérience de la lutte contre le sida.

Cette crise montre une contradiction entre l'idée qu'on se fait de l'accès (universel) à la santé et les règles du marché qui le gouverne.

<https://www.ouest-france.fr/medias/ouest-france/courrier-des-lecteurs/vaccins-les-marges-extravagantes-des-labos-f213c7c9-79d6-4b00-bb00-420a8f36dfaf>

11. Du contrôle vaccinal au contrôle social

10/09/2021 Le passe « sanitaire » c'est la première expérience de crédit social dans le monde démocratique.

Son usage se généralise dans le monde. Éric Verhaeghe, énarque et auteur du livre « Le Great Reset: mythes et réalités » explique sur Sputnik que c'est la première étape d'un projet de contrôle étatique mondialiste.

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=Q9iVfXe9f3o&feature=youtu.be>

Septembre 2021 Une dérive très alarmante au sein du Sénat

analysée par Pierre Rimbart du *Monde diplomatique* de septembre dernier, dans un article intitulé "Si une dictature sauve des vies".

<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/09/RIMBERT/63495>

19/10/2021 L'idéologie sanitaire est un prétexte à une gouvernance totalitaire

par Ariane Bilheran

<https://www.arianebilheran.com/post/l-ideologie-sanitaire-est-un-pr%C3%A9texte-a-une-gouvernance-totalitaire>

14/05/2018 En Suède, la puce sous la peau entre dans le quotidien

Remplacer ses clés, cartes de visite et billets de train par une puce électronique insérée sous la peau est une réalité pour quelques milliers Suédois. Mais ce dispositif est-il vraiment inoffensif ?

La puce électronique sous-cutanée n'est plus un scénario de film de science-fiction en Suède. Dans ce pays féru de nouvelles technologies, quelques milliers de téméraires en sont déjà équipés. La pratique reste confidentielle mais ne fait pas débat en Suède, où les assurés sociaux acceptent depuis longtemps le partage de leurs informations personnelles entre administrations publiques.

L'implant électronique inséré sous la peau remplace clés, cartes de visite et billets de train. Accessoire inoffensif qui simplifie la vie quotidienne pour ses défenseurs, la puce est actuellement un objet entièrement passif, assurent ses promoteurs. Elle n'émet de données que lorsqu'on pose la main sur un lecteur de carte NFC (Near Field Communication).

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/services/en-suede-la-puce-sous-la-peau-entre-dans-le-quotidien_AV-201805140200.html

23/09/2021 Thalès en pointe sur les applications liées au Passe :

Comment l'identification numérique peut aider les citoyens à accéder aux services gouvernementaux depuis n'importe où.

<https://dis-blog.thalesgroup.com/identity-biometric-solutions/2021/07/27/how-digital-id-can-help-citizens-access-government-services-from-anywhere/>

Traduction en français en bas de document 2

Sur une page de son site, Thalès promeut le Digital Id Wallet, un pas essentiel vers la suppression de la monnaie papier et la numérisation en cours des instruments de contrôle des individus. Thalès propose de rassembler sur un smartphone tous nos documents physiques, tels que les cartes d'identité, les cartes de santé et les permis de conduire.

Voici comment est présentée cette innovation majeure, mais grosse de dangers « Cette solution innovante crée une véritable passerelle avec un portefeuille électronique de documents d'identité qui s'utilise aussi bien dans le cadre d'une identification en ligne, que dans celui d'un contrôle d'identité en personne, et qui offre aux citoyens un contrôle complet sur leurs données personnelles. »

Dématérialisation des documents d'identité et titres sécurisés, bienvenue dans le monde du Digital ID Wallet :

<https://www.thalesgroup.com/fr/europe/france/dis/gouvernement/identite/digital-id-wallet>

12. La solution : un retour à la démocratie

12/10/2021 « une approche démocratique de la pandémie est possible »

Selon le docteur Jean-Charles Bernard médecin psychiatre dans le service public, auteur de cette tribune.

Dans sa vision, tous resteraient égaux devant la médecine et leurs doutes ne seraient pas méprisés. En revanche, l'enrichissement de l'industrie pharmaceutique et l'emploi de l'argent public seraient scrutés, et mis en balance avec l'urgence climatique.

<https://reporterre.net/Une-autre-pandemie-est-possible>

13. Notes

¹ Dossier sur l'agence européenne du médicament

Initialement, l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) appartenait à chaque État membre. Un règlement de 1993, remplacé par un règlement de 2004 régulièrement modifié a institué une agence d'évaluation, l'Agence européenne des médicaments (@EMA_News). L'EMA se compose d'un conseil d'administration de 36 membres dont la plupart représentent les États membres (le plus souvent le directeur ou président de leur agence nationale). Le conseil d'administration nomme un directeur exécutif entouré de 7 comités d'experts.

L'Agence fait partie de la vaste catégorie des organismes plus ou moins décentralisés, aux dénominations elles-mêmes variables (agence, office, observatoire, etc.) créées pour conseiller la Commission européenne sur des sujets techniques.

La Commission, en sa qualité d'institution politique, reste libre de suivre ou non ces conseils, et octroie l'AMM.

Mais l'Agence, disposant de la compétence d'expert, surtout dans le domaine médical, joue un rôle préparatoire crucial. Ça semble invraisemblable mais le budget de fonctionnement de l'EMA (346 millions €) provient à 85,70% de redevances payées par l'industrie pharmaceutique et a seulement 14,29% de financements publics de l'UE

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0073_FR.pdf

En tant qu'agence de la Commission Européenne, les obligations de l'EMA en matière de transparence et d'accès aux documents découlent de directives stipulant que tout document détenu par l'EMA dans le cadre de ses activités est de fait un document public. Dans les faits, la revue Prescrire a montré que l'EMA refuse de communiquer de nombreux documents et que ceux sur qui sont transmis, le caviardage intensif y est la règle.

<https://formindep.fr/de-qui-se-moque-lagence-europeenne-du-medicament/>

Son manque de transparence a été dénoncé lors de son refus d'indiquer aux députés sur quelles bases les laboratoires à l'origine des vaccins #Covid diffusés dans l'UE ont été choisis, et le montant des prix payés pour ces vaccins.

<https://www.franceinter.fr/achats-europeens-des-vaccins-un-secret-tres-bien-garde>

La "prévisibilité" de l'EMA est si grande que l'industrie étatsunienne nous l'envie, notamment le think tank néoconservateur Pacific Research Institute, financé par l'industrie des biotech, et qui milite pour toujours moins d'intervention des pouvoirs publics.

08/02/2011 Et pour cause. Dès le lendemain de son départ de l'EMA en 2011, le Directeur exécutif, Thomas Lönngren, rejoint le conseil d'administration de NDA Ltd, société de lobbying au service des firmes pharmaceutiques, qui l'a recruté en tant qu'"influenceur de premier plan".

<https://formindep.fr/scandale-a-lagence-europeenne-du-medicament/>

Le pantouflage ou « revolving doors » est un fléau. Dans un secteur de la santé à la fois très lucratif et très réglementé, les firmes ont un grand intérêt à placer leurs hommes dans les agences publiques et à mettre en place cette stratégie d'entrisme.

<https://formindep.fr/lema-ou-le-royaume-des-bisounours/>

L'italien Guido Rasi a ensuite été nommé directeur de l'EMA en 2011, puis forcé à démissionner par la Justice européenne pour conflit d'intérêt non déclaré, avant d'être renommé à nouveau directeur de l'EMA en 2015.

https://www.politico.eu/article/head-of-european-medicine-agency-suspended/amp/?__twitter_impression=true

L'actuelle directrice, Emer Cooke, a passé 7 ans au sein de l'EFPIA, le principal lobby de l'industrie pharma en UE qui organise des rencontres au Parlement européen avec des représentants de GSK, Roche, Novartis, Pfizer...

<https://basta.media/Lobbying-comment-l-industrie-pharmaceutique-prend-d-assaut-les-institutions>

Un audit européen de la Cour des comptes de 2012 confirme de graves problèmes de conflits d'intérêt au sein de l'EMA (et de 3 autres agences : l'EASA (sécurité aérienne) l'EFSA (sécurité alimentaire) et l'ECHA (sécurité vis à vis des produits chimiques)).

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/46bbd7a6-8b99-437a-af57-02968ebd8d14>

Le rapport pointe de graves irrégularités, la direction de l'EMA favorisant la présence, dans les comités scientifiques, d'experts en conflit d'intérêts avec les compagnies pharmaceutiques dont ils évaluent les produits.

<https://europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/10/eca-agences-conflit-interets/index.html>

Le @canardenchaine a révélé que certains experts de l'EMA sont salariés ou possèdent des actions dans les entreprises pharmaceutiques dont ils sont censés évaluer les produits lucratifs.

06/02/2014 Des lanceurs d'alerte ont dénoncé ce problème : « Depuis des mois, notre entreprise rémunère discrètement un expert pour qu'il fasse le lobbying de notre produit. La rémunération est exorbitante, mais le plus grave est qu'il officie comme expert à l'EMA. »

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/archives/un-medecin-ex-cadre-de-lindustrie-pharmaceutique-denonce-les-pratiques-de-ses-employeurs?s=09>

25/07/2011 Dans l'affaire du Mediator, l'Inspection générale des affaires sociales a mis en cause plusieurs experts français, qui siégeaient à l'Agence européenne du médicament, dans l'interdiction tardive du Mediator et le drame sanitaire consécutif.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2011/07/25/scandale-du-mediator-l-office-antifraude-europeen-ouvre-une-enquete_1552697_3244.html

01/12/2017 L'EMA propose elle-même en toute opacité aux firmes pharmaceutiques des « conseils scientifiques » facturés pour les aider à faire passer leur dossier de demande d'AMM, notamment conditionnelles (AMMc).

<https://www.prescrire.org/Fr/3/31/53660/0/NewsDetails.aspx>

01/11/2017 Or, les médicaments mis sur le marché de manière accélérée le sont souvent au détriment de la qualité de l'évaluation clinique. Pire, cette évaluation n'est pas suffisamment complétée non plus après commercialisation.

<https://www.prescrire.org/fr/3/31/53458/0/NewsDetails.aspx>

Un rapport de 2017 note « une acceptation générale de la corruption » au sein de l'EMA et une acceptation générale de la corruption-des structures de gestion inefficaces des mécanismes de financement inappropriés-une répartition inégale des ressources.

<https://www.globalcompliance.com/2017/11/14/eu-study-corruption-healthcare-20171114/>

« L'industrie pharmaceutique tient fermement les rênes d'une vaste machine de lobbying, richement dotée, qui dispose d'un accès presque systématique aux décideurs de la Commission [...] et des institutions bruxelloises, y compris l'EMA »

https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/02/un-rapport-pointe-l-influence-excessive-du-secteur-pharmaceutique-a-bruxelles_4743132_3234.html

En juin 2020, l'EMA prend la décision d'autoriser le remdesivir de Gilead. La revue Prescrire commente : « Une fois de plus, l'EMA a manqué de rigueur dans sa relation avec les firmes, aux dépens des patients et soignants, laissés dans l'incertitude. Au mois d'octobre, suite à cette décision a priori insensée, la Commission signe un contrat mirobolant avec Gilead, alors que l'industriel vient de prendre connaissance de la dernière étude de l'OMS qui invalide l'efficacité de son traitement.

<https://www.humanite.fr/le-scandale-remdesivir-ou-comment-leurope-sest-fait-delester-de-plusieurs-dizaines-de-millions>

La Santé des français mérite mieux qu'une dictature sanitaire, elle mérite un pôle public des médicaments, une expertise publique transparente et indépendante, un processus décisionnel démocratique, et des politiques de santé intelligentes, bienveillantes et non-coercitives.

<https://threader.app/thread/1448073860671229955>

² Traduction en français de l'article :

« Pourquoi l'identification numérique est-elle nécessaire maintenant ? Au cours des 18 derniers mois, la numérisation des services publics et privés s'est accélérée comme jamais auparavant. En raison de la limitation des contacts physiques et des fermetures dans le monde entier, les citoyens - souvent par nécessité - ont dû se tourner vers l'équivalent numérique des services auxquels ils accédaient auparavant en personne. Qu'il s'agisse de services bancaires en ligne ou de déclarations d'impôts en ligne, la pandémie a servi de catalyseur à un changement radical du comportement des consommateurs.

Alors même que nous commençons à retrouver un semblant de normalité, cette numérisation des services semble devoir s'accélérer. Cela est dû, en partie, au fait que les gouvernements du monde entier demandent à leurs citoyens de se munir de cartes de santé numériques pour prouver qu'ils sont doublement vaccinés ou que le test est négatif avant de pouvoir accéder à certains services. À titre d'exemple récent, le gouvernement britannique a exigé une preuve de "vaccination complète" pour entrer dans les boîtes de nuit à partir de septembre et des pays comme l'Italie ou la France suivent une voie similaire.

Les "passeports de vaccination" numériques joueront un rôle clé en permettant aux citoyens d'accéder à toutes sortes de services et serviront de précurseur au déploiement de l'identification numérique mobile.

Une passerelle vers d'autres services publics

Dans certaines régions, le déploiement des portefeuilles d'identification numérique et la modernisation des services autrefois analogiques sont déjà bien avancés. La Floride, par exemple, est sur le point de fournir des permis de conduire mobiles à ses citoyens, car elle cherche à développer des méthodes d'identification plus pratiques et plus sûres. Il en va de même dans le Queensland, en Australie, où la première application de permis numérique de l'État a récemment été testée avant d'être déployée.

Dans les deux cas, le déploiement d'un portefeuille d'identification numérique - principalement pour les permis de conduire numériques - servira de passerelle et de base pour d'autres services gouvernementaux vitaux, tels que les cartes d'assurance maladie.

Répondre aux ambitions de l'UE en matière de portefeuille d'identification numérique

En juin de cette année, l'Union européenne a fait un pas vers l'un des plus grands projets d'identité numérique jamais réalisés en proposant un cadre pour une identité numérique à l'échelle européenne. Celle-ci serait disponible pour tous les citoyens, résidents et entreprises de l'UE.

L'ambition est énorme, tant en termes d'échelle - puisqu'elle s'applique à tous les États membres de l'UE - qu'en termes de pouvoir qu'elle conférerait aux citoyens de l'ensemble du bloc. Pour la première fois, les citoyens pourraient utiliser un portefeuille d'identité numérique européenne, à partir de leur téléphone, qui leur donnerait accès à des services dans n'importe quelle région d'Europe.

Il aidera également les gouvernements à mener à bien des projets de modernisation dans les services du secteur public, au fur et à mesure qu'ils se numérisent pour s'adapter aux capacités de ces identités virtuelles.

Le portefeuille transformerait, en substance, l'accès des citoyens européens aux services publics. Il s'appuierait sur quelques principes clés :

Permettre aux citoyens de prouver qui ils sont : La possibilité de prouver son identité est une chose que beaucoup d'entre nous considèrent comme allant de soi, mais sans identité, vous seriez surpris de voir à quel point il est difficile d'accéder à des services de base comme les soins de santé. La confiance est le fondement de la preuve d'identité et le porte-monnaie électronique de l'UE aidera les citoyens à prouver leur identité d'un simple clic. Les organisations publiques et privées peuvent également être sûres que la pièce d'identité est authentique.

La sécurité avant tout : L'un des principes clés du porte-monnaie numérique est son approche de la sécurité. Au cœur du porte-monnaie se trouvent des protocoles de cybersécurité qui protègent, entre autres, la souveraineté européenne de l'appareil. Les attentes des citoyens en matière de sécurité mobile sont élevées, c'est pourquoi le déploiement des portefeuilles mobiles régionaux devra adopter une approche de sécurité à plusieurs niveaux. Cela signifie que les pirates potentiels seront confrontés à différentes mesures de sécurité dans chaque partie du portefeuille. Garantir ce niveau de sécurité est une priorité pour les marchés qui souhaitent répondre aux craintes des consommateurs et assurer une forte adoption de l'identité numérique européenne.

Plusieurs documents en un seul endroit : Le portefeuille numérique est pratique car il peut contenir plusieurs documents en un seul endroit - au lieu que les citoyens doivent se trimballer avec des portefeuilles remplis de cartes. C'est encore plus intéressant quand on sait que 90 % des utilisateurs ont un appareil mobile à portée de main à tout moment.

Combiner paiement et identité : Les choses deviennent vraiment passionnantes lorsque l'on se rend compte que le portefeuille peut héberger à la fois une identité numérisée et des justificatifs de paiement. Cela pourrait permettre aux gens, par exemple, de verser une caution pour un nouvel appartement ou de régler une amende pour excès de vitesse directement depuis leur smartphone.

Permettre les signatures numériques : Les portefeuilles numériques peuvent gérer les signatures numériques, ce qui permet de signer et d'accepter des contrats à la convenance de l'utilisateur (pour l'appartement, qu'il est en train d'acheter par exemple).

Conçu dans le respect de la confidentialité des données : Les gens se méfient de plus en plus de la façon dont leurs données sont utilisées. Les portefeuilles numériques peuvent contribuer à répondre à ces préoccupations de deux manières : par la sécurité et la transparence de l'utilisation des données ; tout d'abord, les citoyens peuvent choisir les informations qu'ils montrent aux entreprises et aux organisations. Vous avez besoin de prouver votre identité dans un bar ? Vous pouvez simplement

montrer votre date de naissance sans avoir à communiquer votre adresse. Deuxièmement, la carte d'identité numérique sera conforme aux principes de l'UE en matière de données (GDPR), qui garantissent la minimisation des données, leur protection et la gestion des droits à la vie privée.

Identité transfrontalière : Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, l'identité numérique de l'UE permettra aux citoyens d'utiliser leurs documents dans toute la région. Chaque État membre sera chargé de fournir un porte-monnaie à ses propres citoyens, mais ceux-ci seront universellement acceptés où que l'on se trouve dans l'Union européenne. Cela devrait permettre aux citoyens d'accéder aux services publics de n'importe quel État membre comme ils le font chez eux, en réduisant fortement les coûts supplémentaires et la complexité.

Pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'UE, à savoir que 80 % de ses citoyens utilisent une carte d'identité électronique d'ici à 2030, il est essentiel que les gouvernements s'attaquent à ces piliers et travaillent avec un fournisseur capable de satisfaire à ces exigences.

S'ils y parviennent, l'impact sur les personnes et la façon dont elles accèdent aux services pourrait être véritablement transformateur et marquerait le début d'une période de numérisation accélérée pour les gouvernements de toute l'Europe.